

Les enquêtes sociales et l'identification des bénéficiaires dans la mise en place d'une protection sociale au Maroc



Boris SAMUEL¹

Institut de Recherche pour le Développement

TITLE

Social surveys and beneficiary identification in the implementation of social protection in Morocco

RÉSUMÉ

Le gouvernement marocain a engagé depuis le milieu des années 2000 la mise en place de transferts sociaux ciblés destinés à des groupes identifiés comme « pauvres » et « vulnérables ». Ces transferts sont appelés à remplacer le régime de la « compensation », qui a permis d'assurer à l'ensemble des marocains un accès à des produits de base à des prix bas depuis 1941. Le ciblage des transferts, dont l'emploi a été encouragé par la Banque Mondiale depuis le début des années 1980, repose à la fois sur la constitution de registres de population et l'emploi de données socioéconomiques issues d'enquêtes auprès des ménages et de recensements. Alors que le ciblage est appelé à prendre une importance croissante dans le Royaume, les expériences conduites dans ce cadre par le régime d'assistance médicale (RAMED) ont révélé une grande défiance des citoyens vis-à-vis de l'usage par les administrations des catégories statistiques de la pauvreté et des techniques d'identification des bénéficiaires. Cet article propose de montrer ce qu'une sociologie historique des enquêtes peut apporter à la compréhension des rapports État-citoyens, au Maroc et ailleurs en Afrique. Il revient pour cela sur les constats tirés d'une littérature éparse sur les enquêtes en Afrique depuis la période coloniale, argumentant de son apport pour l'étude des nouvelles politiques sociales qui emploient la constitution de registres biométriques, comme dans le cas du Maroc qu'illustre la seconde partie de l'article.

Mots-clés : *enquêtes sociales, ciblage, sociologie historique de la statistique en Afrique, registres de population, protection sociale.*

ABSTRACT

Since the second half of the 2000's, the Moroccan government has undertaken to set up a series of social transfers destined to population groups identified as 'poor' and 'vulnerable', replacing thereby the system of 'compensation' which since 1941 had helped all Moroccans to benefit from access to a number of low-priced basic products. The targeting techniques of these transfers, whose adoption was advocated by the World Bank since the beginning of the 1980's, combines the use of population registers and socioeconomic data produced by household surveys and censuses. The use of these targeting mechanisms is intended to expand, although the experiences thereby conducted in the frame of the health assistance regime (RAMED) showed the citizens' great mistrust towards the use by administrations of the statistical categories of poverty and the identification of beneficiaries. This article proposes to show that a historical sociology of surveys helps understanding State-citizens relations, in Morocco and elsewhere in Africa. It thus comes back to the sparse literature on the history of surveys in Africa since colonialism, and argues that this literature is very useful in studying the new social policies in Africa, which use technologies like biometric registers, as shown by the Moroccan case study in the second part of the article.

Keywords: *social surveys, targeting, historical sociology of statistics in Africa, population registers, social protection.*

1. boris.samuel@ird.fr

En 2005, le roi Mohamed VI lançait au Maroc *l'Initiative nationale pour le développement humain* (INDH), dédiée à soutenir les zones les plus défavorisées du royaume, et considérée comme un de ses « chantiers de règne » (Catusse, 2010 et 2011). En 2008 étaient initiés le programme de transferts monétaires *Tayssir* destiné à encourager la scolarisation des enfants dans les zones identifiées comme les plus pauvres, et le régime d'assistance médicale (RAMED) assurant la gratuité de l'accès aux soins réservés aux citoyens identifiés comme « pauvres » et « vulnérables ». L'introduction de ces aides sociales ciblées fournit l'occasion de s'interroger sur les transformations des modes de gouvernement marocains (Bono & Hibou, 2016 ; Hibou & Tozy, 2020, chap. 2 et 7). En effet, depuis 1941, les transferts sociaux se sont faits par le biais du régime dit de la « compensation », un système de subventions qui a assuré aux marocains l'accès à un ensemble de produits de base à des prix bas. Mais les institutions de Bretton Woods (IBW) n'ont cessé depuis le début des politiques d'ajustement structurel, qui démarrent officiellement au Maroc en 1983, de demander aux gouvernements successifs de supprimer les subventions générales au profit de transferts sociaux ciblés. Les protestations suscitées par une telle perspective ont cependant mis cette question au cœur de graves troubles politiques, comme en témoignent les meurtrières émeutes de 1981 et 1984, qui faisaient notamment suite aux appels de syndicats de travailleurs et d'étudiants. Si la sensibilité politique de cette réforme a longtemps exclu toute possibilité de mener à son terme la suppression des subventions, la décennie 2010 a vu cette perspective se rapprocher après les premières expériences de l'INDH, de *Tayssir* et du RAMED. Les pressions du Fonds Monétaire International (FMI) y ont contribué, les charges financières liées aux subventions ayant atteint presque 7 % du PIB du royaume en 2012. Et la « décompensation » est devenue depuis la fin des années 2000 l'objet d'un débat public important, une orientation mise en avant par les gouvernements marocains et un enjeu électoral. Aujourd'hui, la mise en place d'un ciblage des transferts à la place des subventions est encore en cours. Elle incarne sur la scène politique marocaine, et pour le roi, la recherche d'une intervention étatique plus juste et efficiente que la distribution indistincte de subventions durant des décennies, une perspective de renouvellement des politiques sociales.

Pour identifier les populations et zones prioritaires dans les dispositifs ciblés expérimentés à partir des années 2000, l'État use d'indicateurs qui ont été conçus et calculés à partir des résultats d'enquêtes auprès des ménages. Le RAMED considère en particulier comme éligibles les ménages et individus que des scores socioéconomiques et de patrimoine placent en deçà de seuils conventionnellement fixés pour délimiter les situations de « vulnérabilité » et de « pauvreté ». Ces indicateurs sont calculés en combinant des variables sur les conditions de vie des citoyens : logements, revenus, possessions, etc. L'INDH et le *Tayssir* ont jusqu'à présent employé des procédures de ciblage géographique, reposant sur l'exploitation de cartes de pauvreté (construites à partir de la proportion de ménages dont les revenus se situent en deçà de la ligne de pauvreté monétaire). Depuis le milieu des années 2010, les nouveaux transferts sociaux marocains, censés monter en puissance, sont largement critiqués pour leurs insuffisances (Cottin, 2019 ; Férié, Omary & Serhan, 2018 ; ONDH, 2017 ; Garenne, 2013 ; CESE, 2018, pp. 78 et suiv.). Le RAMED a en particulier produit un régime de santé à deux vitesses, sous-financé et proposant des soins de faible qualité à ses bénéficiaires. Les nombreux dysfonctionnements dont pâtissent les systèmes de ciblage, ainsi que leur multiplication et leur fragmentation (l'INDH, *Tayssir*, RAMED, etc.) sont souvent identifiés par l'État marocain, ses partenaires internationaux et la presse comme une cause majeure des déconvenues de la protection sociale du royaume (Chauffour & Goonesekere, 2018 ; Chen, Leroy de la Brière & Poupard, 2011). Ce constat n'a pas conduit à l'abandon du principe du ciblage sur la pauvreté par les autorités politiques et administratives mais, au contraire, à son renforcement par la conception d'un nouvel outil : depuis les conseils prodigués par la Banque Mondiale en 2014 est ainsi envisagée la construction d'un Registre social unique (RSU) qui unifie les différentes procédures de ciblage. Ce registre, programmé pour 2021 (Jaidi & Dytz, 2021), doit permettre une identification fiable des individus en ayant recours à des procédés d'identification biométrique, comme la prise d'empreintes digitales ou la reconnaissance de l'iris, et à l'attribution d'un

numéro unique à chaque citoyen, ce qui doit éviter les inscriptions frauduleuses qui grèvent les régimes de protection sociale. L'avenir nous dira si la constitution d'un registre de population et l'emploi des techniques biométriques d'identification permettront de fiabiliser les systèmes de distribution d'aides sociales, en faisant percevoir aux citoyens l'emploi de ces catégories statistiques de pauvreté comme plus juste.

En plus de présenter l'évolution de l'articulation entre enquêtes statistiques et dispositifs de protection sociale, et ainsi d'analyser la reconfiguration des rapports entre État et citoyens, dans le Maroc actuel, l'article invite à revenir sur quelques enseignements généraux de l'histoire et de la sociologie des statistiques sociales en Afrique. Il conduit en particulier à nuancer l'opposition, mise en avant par Keith Breckenridge et Simon Szreter, entre les statistiques, présentées comme des volontés de rationalisation technocratique s'imposant aux citoyens de manière descendante et lointaine, souvent vaines, et les techniques d'enregistrement administratif, de la biométrie ou de l'État civil, qui incarneraient un contact direct aux administrations, y compris par le contrôle policier, et participeraient de la constitution des individus (Breckenridge & Szreter, 2012, p. 30). À l'aide des données sur le ciblage au Maroc, il veut contribuer à montrer que l'histoire des enquêtes sociales est nécessaire pour comprendre les effets sociaux et politiques du renouveau des registres de population et des États documentaires en Afrique, actuellement stimulé par l'emploi de nouvelles technologies informatiques et biométriques (Awenengo Dalberto, Banégas & Cutolo, 2018). Le texte articule donc une étude sur le ciblage au Maroc à un questionnement plus large sur l'histoire et la sociologie des enquêtes sur le continent africain. Il se structure en deux temps. (i) Nous revenons tout d'abord sur l'histoire des enquêtes sociales en Afrique, qui n'est que peu prise en compte pour étudier les manières de gouverner contemporaines sur ce continent. (ii) Afin d'approfondir ce point, nous abordons ensuite les techniques de ciblage des politiques sociales employées au Maroc actuellement, et leurs filiations plurielles².

1. Éléments d'histoire des enquêtes sociales et de leur contribution au ciblage en Afrique

Des travaux d'historiens comme ceux de Keith Breckenridge (2014, chap. 4 & 5) ou Frederick Cooper (2012) ont montré que dans la période coloniale puis postcoloniale, les États africains ont rassemblé peu d'informations économiques, sociales ou d'état civil sur leurs citoyens. K. Breckenridge évoque la « volonté de ne pas savoir » des États africains : ceux-ci, qualifiés par F. Cooper de « gardes-barrières » (Cooper, 2002), minimisent leur présence auprès des individus et groupes sociaux, ainsi que sur les territoires, privilégiant des rôles d'intermédiation liés au contrôle des entrées et sorties de marchandises et de personnes et captant des rentes aux points de passage. L'absence d'informations économiques témoignerait d'une faible présence des États auprès de leurs administrés, voire de mécanismes d'exclusion, en particulier à l'époque coloniale à l'égard de ceux ne disposant pas d'un plein statut de citoyenneté, soit l'immense majorité des africains (Cooper, 2012). Pourtant, K. Breckenridge rappelle aussi que les techniques de la biométrie, en particulier la reconnaissance des individus par la prise d'empreintes digitales, ont très tôt été développées et mises en pratique sur les continents africain et indien sous l'influence de Francis Galton, dans le cadre impérial. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Galton a en effet élaboré des expériences de ce type en Afrique du Sud

2. Ce texte n'aurait pu voir le jour sans les dialogues établis en 2017 en tant que post-doc dans le cadre du programme ANR PIAF – *La vie politique des papiers d'identité en Afrique*, coordonné par Séverine Awenengo Dalberto et Richard Banégas. Cette recherche par ailleurs a été entamée au sein du Centre de Recherche Économie Société Culture et de la Chaire d'Études Africaines Comparées de l'École de gouvernance et d'économie de Rabat, grâce à un financement de l'Agence Française de Développement (2015) et du Fonds d'Analyse des Sociétés Politiques (FASOPO). Il a également été l'objet d'une communication à la journée « Histoires d'enquêtes statistiques » du Groupe Spécialisé 'Histoire de la Statistique, des Probabilités et de leurs Usages' de la SFdS, le 22 novembre 2018 à l'Institut Henri Poincaré (Paris). Nous tenons enfin à remercier les relecteurs anonymes pour leurs très utiles suggestions sur la première version de ce texte.

(Breckenridge, 2014, chap. 1), ayant pour prétexte l'argument raciste d'incapacité des africains à maîtriser des formes écrites de justification de leur identité et leur prétendue propension à frauder devant les administrations. Là, comme dans d'autres contextes coloniaux africains et de la péninsule indienne, la prise d'empreintes a ensuite été perçue par les administrations comme un moyen adéquat de contrôle de la population dans des contextes de faible alphabétisation et de systèmes documentaires peu fiables (émission de papiers d'identité, de document d'état civil, etc.).

Dans l'histoire africaine, comme sur les autres continents, les techniques d'identification, l'inscription dans des registres, l'émission de cartes individuelles et autres documents d'identité peuvent engager pour les personnes une reconnaissance de statut par l'État et leur ouvrir l'accès à des droits politiques et sociaux. Au-delà de la logique du contrôle policier et de la construction de l'appareil bureaucratique d'État, ces instruments sont une ressource pour les citoyens (voir par exemple, sur l'Europe, Clanchy, 1979 ; About, Brown & Lonergan, 2011 ; Caplan & Torpey, 2001 ; Groebner, 2007). Ils mobilisent d'ailleurs généralement leur consentement (Breckenridge, 2018 ; Awenengo Dalberto, Banégas & Cutolo, 2018 ; Breckenridge & Szreter, 2012 ; Cooper, 2012). Dans cet article, nous souhaitons montrer que cela vaut aussi pour les dispositifs d'information statistique que sont les enquêtes. L'emploi des techniques dites de « ciblage », qui ont recours à des outils statistiques pour sélectionner les individus et ménages bénéficiaires de la protection sociale fait coïncider la réponse à des enquêtes statistiques et l'accès à des droits.

La volonté d'enquêter dans l'histoire

La thèse de la « volonté de ne pas savoir » des États en Afrique mérite d'être discutée et enrichie. En effet, les travaux sur l'identification des citoyens, les États documentaires ou les études sociales et démographiques dans de nombreuses parties de l'Empire français en Afrique ont montré que les administrations ont émis des documents, conduit des enquêtes et des recensements, produit des études, même si celles-ci portent sur des villages ou des régions particulières (par exemple, Barré, 2017 ; Bonnecase, 2008, p. 196), ou sur des groupes spécifiques. Dès les années 1930, et en particulier après la création du service des statistiques coloniales en 1943 dans l'Empire français, la conduite d'enquêtes par sondage se multiplie (Bonnecase, 2008, p. 196 ; Gervais & Mandé, 2007 ; Booker, Singh & Savane, 1980). Les enquêtes produisent des informations et catégories qui sont au cœur des relations États-sociétés, sur l'alimentation, les conditions de vie, la démographie ou les groupes sociaux. Elles emploient des catégories réifiées par le savoir colonial, en particulier sur la question ethn raciale. Au Sahel, la production de mesures de la pauvreté est étroitement liée à une entreprise de légitimation de l'Empire français, les administrations coloniales cherchant à se montrer protectrices sur la gestion alimentaire, ce que Vincent Bonnecase dénomme l'« État grenier », qui perdure après les indépendances (Bonnecase, 2008, p. 92, et 2013). Au Ghana, la construction des représentations de l'urbain et du rural est amplement influencée par les plans de sondage, questionnaires et catégories employés par les enquêtes auprès des ménages conduites dans les années 1950 ; ces derniers se déclinent en effet de manière différentielle dans les villes et campagnes (Serra, 2014), en lien avec les modalités de conduite des activités économiques. Les catégories de pensée employées dans la conception des enquêtes influent dès lors sur les imaginaires politiques qui structurent la vie des sociétés, par exemple les représentations de la modernité (dont la ville est l'incarnation) ou de la tradition (la campagne et le village étant, selon les pays et moments, symbole d'arriération ou de retour à des valeurs africaines) (Cooper & Packard, 1997).

3. Amadou Dramé étudie par exemple les procédures d'enregistrement des marabouts dans l'AOF jusqu'aux indépendances, Bintou M'baye des anciens captifs au milieu à Gorée et Saint-Louis au XIX^e siècle, Greg Mann des anciens combattants au long du XX^e siècle, ou Daouda Gary-Tounkara des marins (Awenengo Dalberto, Banégas & Cutolo, 2018, p. 19).

À la période coloniale, les méthodes statistiques sont imaginées dans le centre des empires pour les colonies, puis mises à l'épreuve des réalités administratives locales. Dans les colonies françaises, bien que visées par le Conseil national de la statistique, les méthodes se distinguent des pratiques ayant cours en métropole. Elles sont même en tension avec ces dernières : des circulaires en 1904 et 1909 exigent par exemple une irréaliste actualisation annuelle des recensements et de multiples tableaux dans les colonies. De telles demandes favorisent l'improvisation des administrateurs coloniaux et l'institution de pratiques qui leur sont propres, à l'instar de la « mystique de la tournée » : les commandants de cercle et administrateurs coloniaux, faute de confiance dans la constitution d'équipes locales pour les recensements, se déplacent en personne pour effectuer un contrôle des populations et pour le décompte statistique (Gervais & Mandé, 2007, p. 73 ; Gervais, 1993 ; Tiquet, 2020). Cette pratique témoigne par ailleurs de l'imbrication entre les « politiques de la différence » impériales, racistes (Burbank & Cooper, 2011) et les procédures de production des données.

En Afrique comme sur les autres continents, l'étude des opérations d'enquêtes et de la construction de la « représentation statistique » – de la préparation des plans de sondage ou des questionnaires à l'exploitation des résultats – permet dès lors de retracer les rapports entre citoyens et pouvoirs administratifs, économiques et politiques, et leurs transformations (Desrosières, 2002 ; Didier, 2002 ; Mespoulet, 2000 ; Amosse, 2022). Un exemple éloquent est la place changeante accordée à des intermédiaires identifiés comme des « chefs de villages » ou « chefs de tribus » dans la conduite des recensements de l'Empire français. Durant la conquête, au tournant du XX^e siècle, les recensements furent réalisés par le biais de décomptes collectifs, donnant à ces individus la responsabilité de procéder à ces comptages, et de jouer le rôle du « bon informateur » de l'anthropologie coloniale (Desrosières, 2002), contribuant par de telles pratiques à véhiculer et conforter une représentation de l'Afrique comme ensemble de sociétés primitives immuablement communautaires et ethnicisées. Les circulaires de 1904 et 1909 sont censées mettre fin à ces pratiques, en exigeant des recensements annuels nominatifs. Dans les faits, des modalités locales diverses continuent d'exister, au gré des nombreux obstacles que les administrateurs coloniaux rencontrent dans l'accomplissement des tâches statistiques et des réponses particulières qu'ils y apportent. De fait, les recensements servent non seulement à la conscription et la taxation, mais aussi à la ponction de main d'œuvre en vue du travail forcé⁴ (dit « prestataire » ; outre les travaux de Raymond Gervais déjà mentionnés, voir Lohlé-Tart & François, 1999, p. 304 et suiv. ; Tiquet, 2020, chap. 3 ; sur le rôle des pouvoirs locaux, Beucher, 2012, p. 250 et suiv., p. 333 et suiv.). Les déconvenues des recensements qui en résultent conduisent finalement à privilégier l'adoption d'enquêtes par sondage à partir des années 1940 (Gervais & Mandé, 2007, p. 68 ; Barré, 2017 ; Booker, Singh & Savane, 1980 ; Bonnacase, 2008)⁵. Les procédés du recensement collectif se poursuivent toutefois en certains lieux, parfois jusqu'à nos jours : ainsi, en zone nomade, les recensements du Mali contemporain ont continué d'être réalisés par le biais d'individus identifiés comme les chefs de tribus, au risque de contribuer à une politique différentialiste et stigmatisante à l'égard des groupes du Nord du pays, qui plus est dans un contexte d'affrontement périodique entre Nord et Sud (Randall, 2012). En Afrique pas moins qu'ailleurs, les modalités de la représentation statistique se conjuguent à la question de la représentation politique.

Enquêtes statistiques et conflits entre États et citoyens

Étudier les chaînes statistiques africaines, c'est par ailleurs étudier un processus de co-construction entre États et sociétés qui passe potentiellement par le conflit (Samuel, 2017). Au Burkina Faso, la conduite des recensements dans les années 1920 peut provoquer la fuite

4. Les autorités coloniales spéculent en outre sur les taux admissibles des mobilisations forcées de main d'œuvre à partir de données de recensement jusque dans les années 1930 (Gervais & Mandé 2007, p. 70)

5. L'État colonial français cherche à ce moment également à réinvestir l'État civil, en particulier après la nouvelle constitution de 1946 qui signe la fin du code de l'indigénat.

des chefs de village ou de canton qui entendent se soustraire à l'obligation de contribuer au travail forcé et à la conscription (Beucher, 2012, p. 369). Les opérations statistiques ont en outre pu participer à imposer l'usage de catégories par la violence, à l'instar des catégories raciales (Cooper & Stoler, 1997, introduction) : en Afrique du Sud, le recensement de 1951 se conjugue ainsi à la constitution d'un registre de population et à la confection de nouveaux documents d'identité (les « *pass* »), pour imposer un classement racial de la population distinguant Asiatiques, Européens, Natives (i.e. de « sang pur de la race bantou ») et métis dans les années 1950 et 1960. Ces dispositifs ont constitué le soubassement sur lequel la politique d'Apartheid a pu se déployer à partir des années 1960, notamment en rendant possible le contrôle policier des circulations et du travail selon des critères de race. Ces outils ont par conséquent aussi été objets de luttes, comme le montrent les manifestations et massacres qui suivent leur mise en œuvre (Breckenridge, 2014, chap. 5 et 6 ; Bowker & Star, 1999, chap. 6).

Ces luttes autour des statistiques rappellent qu'en Afrique également « le recensement est perçu comme un moyen de définition ou de redéfinition identitaire et non comme un instrument neutre de collecte d'informations » et que « les troubles au moment du recensement sont [...] liés à la volonté de faire du bulletin de recensement un véritable marqueur d'identité, mais d'une identité revendiquée et non plus assignée par l'État » (Cadiot, 2004, à propos de la Prusse au XIX^e siècle, cité par Cohen, 2011). L'histoire de l'Afrique du Sud montre ainsi les appropriations et réactions différenciées que les catégories raciales ont suscitées auprès de différents groupes de population, comme en témoignent par exemple les luttes menées par les femmes contre les « *pass* » dans les années 1950, ou, plus tôt, par les individus d'origine indienne contre les empreintes digitales dont l'usage leur était réservé au tournant du XX^e siècle (Breckenridge, 2014). De même, dans le Rwanda de l'après seconde guerre mondiale et des années 1950, l'inscription de la race sur les livrets d'identité pensés avec le recensement suscite des oppositions entre le Conseil supérieur dirigé par le roi (le *mwami*), et des mouvements hutus. Le premier réclame l'abrogation de l'emploi de ces catégories raciales, alors que les seconds agissent au contraire en faveur de la différenciation, réclamant la promotion de leur groupe face aux Tutsi (ce dont témoigne la publication du *Manifeste des Bahutu*, en 1957) (Piton, 2019). Grâce à leur travail idéologique, les mouvements hutus sont parvenus à imposer le maintien de ces mentions raciales après l'indépendance, si bien que ces luttes sont à considérer au nombre des prémisses du processus conduisant au génocide de 1994. À l'inverse toutefois, Vincent Bonnacase montre que les enquêtes peuvent aider les gouvernements à répondre aux risques d'affrontement entre populations et État, et à désamorcer des situations de conflit. Dans les moments de tension alimentaire, l'État colonial, puis postcolonial, emploie le suivi quantitatif des situations de pauvreté pour se prémunir contre les velléités de révolte, accroissant la production alimentaire et approvisionnant les marchés lorsque nécessaire (Bonnacase, 2008 et 2013).

Bien qu'éloignées du cas marocain, de telles observations aident à étudier la place des enquêtes sociales dans la situation contemporaine de ce pays. L'enjeu y sera en effet de rendre compte de l'acceptation et des significations accordées à une catégorie de « pauvres » dont l'usage pour le ciblage des politiques sociales incarne à la fois des orientations royales bienveillantes, l'espoir d'une meilleure inclusion sociale pour les individus, mais aussi des conflits entre population et État et le rejet d'une autorité administrative perçue comme injuste. Le classement dans la catégorie de pauvre a en effet donné accès à des services sociaux au rabais et à ce titre a été vécu comme stigmatisant, comme nous le verrons en seconde partie.

Façonnement international des dispositifs d'enquêtes sociales

L'histoire de l'usage des enquêtes en Afrique a en outre été le lieu d'innovations et de controverses associant institutions internationales et administrations nationales, en particulier après les indépendances. Dans les années 1970, la lutte contre la pauvreté devient dominante dans un contexte de guerre froide, notamment au sein de la Banque Mondiale dirigée par Robert

McNamara. Ancien secrétaire d'État à la défense des États-Unis d'Amérique sous le Vietnam, ce dernier voit dans la lutte contre la pauvreté un moyen de contrer l'offensive communiste (Finnemore, 1997) et réforme l'institution en profondeur. Les enquêtes arrivent au-devant de la scène des débats sur le développement. Une nouvelle génération de dirigeants et de hauts cadres prend alors place, en particulier une nouvelle élite d'économistes (comme par exemple Hollis Chenery, qui produit un des manifestes de l'agenda de lutte contre la pauvreté ; voir Chenery *et al.*, 1979). Dans le sillage du débat sur les « indicateurs sociaux » et de la proposition par Richard Stone de créer un système intégré de statistiques démographiques et sociales normalisées comparable à ce que le système de comptabilité nationale a représenté pour l'économie (Ward, 2004, p. 144 ; UNSO, 1980), la Conférence des statisticiens africains adopte en 1973 l'*African household survey capability program* (AHSCP) (la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies assurant le secrétariat de la conférence ; Booker, Singh & Savane, 1980, p. 4). L'ambition est de fournir un cadre pour produire des informations cohérentes et articulées par le biais d'enquêtes auprès des ménages, de couverture nationale et portant sur la démographie, les budgets des ménages, le travail ou encore des aspects plus spécifiques comme l'économie rurale. Le *National Integrated Sample Survey Programme* (NISSP, 1974-1979) du Kenya sert de modèle sur le continent (Booker, Singh & Savane, 1980, p. 19 et suiv). Ce dernier, géré localement, montre que de telles suites d'enquêtes « intégrées » peuvent être conduites avec succès dans des pays en développement. Le *National Households Survey Capability Program* (NHSCP), lancé en 1977 sous l'égide de l'Office Statistique des Nations Unies (UNSO), s'inspire du AHSCP, qu'il entend étendre à d'autres pays en développement (Booker, Singh & Savane, 1980, p. 1). Les difficultés auxquelles sont confrontés ces grands programmes internationaux sont pourtant nombreuses et les opérations parsemées d'embûches : informations non produites à temps, pas assez clairement dirigées vers les politiques publiques, financements insuffisants, questionnaires non adéquatement administrés, etc. La Banque Mondiale se retire de leur financement et lance son propre programme, avec les *Living Standard Measurement Surveys* (LSMS), à partir de l'action d'Hollis Chenery en 1980. Son objectif est de disposer d'enquêtes lui permettant d'évaluer ces programmes et d'appuyer la conception de politiques publiques. Après une phase de conception, les enquêtes LSMS sont notamment testées en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Mauritanie (Glewwe, 1990, p. 2 et suiv). Ce surgissement de la Banque Mondiale dans le pilotage de programmes internationaux d'enquêtes usuellement dirigés par les agences des Nations Unies a eu des effets ambivalents. Il nourrit les luttes entre institutions internationales ainsi que des querelles sur les manières de mener les enquêtes sociales dans les pays en développement. La Banque Mondiale n'ayant pas de connaissances importantes dans ce domaine, les travaux reproduisent en outre largement les écueils méthodologiques précédents. Le tournant des années 1980 voit cependant ses services devenir les producteurs principaux de données sur la pauvreté, grâce à ses moyens financiers, et le plus important centre d'expertise sur la mesure du budget et de la consommation des ménages. Elle introduit aussi des innovations méthodologiques. En 1987 est ainsi lancé le programme Dimension sociale de l'ajustement (DSA), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Africaine de Développement, qui propose d'établir un lien plus affirmé entre enquêtes et préoccupations d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité des politiques. Le DSA propose la conduite d'enquêtes aux plans de sondage et questionnaires plus légers, les « enquêtes prioritaires », qui se distinguent des lourdes « enquêtes intégrées » (Addison, Demery, Ferroni & Round, 1990 ; Grootaert & Marchant, 1990). Il s'inscrit dans une démarche visant à synthétiser et capitaliser les réflexions méthodologiques passées, en prenant en compte les diverses critiques adressées jusque-là aux enquêtes, y compris hétérodoxes et émanant de spécialistes de diverses sciences sociales (anthropologues, géographes, économistes, spécialistes du monde rural, etc.) : c'est ce dont témoigne par exemple le document *Think before measuring* (Dubois, 1992), produit par l'économiste français Jean-Luc Dubois. Statisticien, chercheur à l'IRD, il est l'un des concepteurs du programme DSA et membre du fameux groupe français AMIRA (pour une synthèse des travaux existants sur Amira, voir Rousset & Sessego, 2019). Ainsi, si les enquêtes africaines ont souvent été critiquées pour leur

manque de pertinence et pour leur inadéquation avec les réalités sociales et administratives, les remises en cause méthodologiques n'ont pas manqué d'être menées au cœur des institutions en Afrique, et de conduire à des innovations, à l'instar par exemple du débat sur le « ménage », notion éminemment problématique (parmi une riche littérature, voir Hallu *et al.*, 1970 ; Gastellu, 1978 ; Guyer, 1981 ; Couty, 1982 ; Morgan, 2009). Il convient néanmoins de ne pas céder à l'exceptionnalisme dans l'analyse des statistiques africaines : l'existence de tels débats méthodologiques et conceptuels ne rendent pas l'Afrique exceptionnelle, mais au contraire comparable aux autres continents (sur l'exemple des ménages, voir de Saint-Pol, Deney & Monso, 2004 ; Mespoulet, 2008, p. 77).

Malgré les défauts dont les enquêtes ont pâti, et dans cet environnement de rivalités institutionnelles, les innovations au long des années 1980 et 1990 ont permis la production d'une profusion de données sur la pauvreté, si bien que les travaux d'économistes ont pu faire de l'analyse des conditions de vie un champ de recherche fécond⁶. Avec les conséquences sociales particulièrement lourdes des réformes néolibérales de l'ajustement structurel, l'importance accordée à ces travaux durant ces deux décennies ne fait que grandir au sein des IBW. Cet élan culmine lorsque la fin officielle des politiques d'ajustement structurel est prononcée sous la présidence de James Wolfensohn à la Banque Mondiale, avec Joseph Stiglitz comme économiste en chef, qui y promeut une évaluation systématique des impacts des politiques sur la pauvreté. Il sera suivi de peu à ce poste par François Bourguignon et plus tard Martin Ravallion, deux spécialistes de l'analyse des inégalités et de la pauvreté.

L'essor du ciblage

Un chantier technique est en particulier l'objet de nombreuses attentions au sein des organisations internationales et chez les économistes du développement dès les années 1990 : la conception de méthodes permettant de définir les bénéficiaires prioritaires de politiques sociales, en vue d'allouer efficacement les ressources budgétaires. Si de nombreuses recherches sur les analyses et dynamiques de la pauvreté monétaire emploient les données individuelles directement issues des programmes d'enquêtes sur les dépenses et revenus des ménages, tels que LSMS ou DSA, le manque de fiabilité des mesures (autour de la « ligne de pauvreté » de 1\$ par personne et par jour ; voir par exemple Reddy & Pogge, 1999) et la lourdeur des enquêtes poussent à la recherche d'indicateurs alternatifs approxinant la pauvreté à partir de variables plus aisément observables (habitat, accès aux services de base, possession des ménages, éducation, etc.). Nombre d'économistes et statisticiens d'organisations internationales comme la Banque Mondiale, mais aussi d'universités, en Amérique ou ailleurs, en France notamment, se sont alors attelés à mettre au point des indicateurs mesurant aussi simplement que possible le bien-être des citoyens. David Sahn, David Stifel ou Paul Glewwe aux États-Unis, Hyppolite Fofack à la Banque Mondiale, Jean-Pierre Lachaud en France ont par exemple engagé des débats sur la conception de « prédictors de la pauvreté », sommes d'indicateurs quantifiant les conditions de vie des ménages (caractéristiques de l'habitat, possessions, etc.) et qui apparaissent capables, au terme d'études statistiques ou économétriques, d'approximer le statut de pauvreté des ménages (par exemple, Sahn & Stifel, 2003 ; Johnston & Abreu, 2016 ; Fofack, 2000 ; Glewwe, 1992 ; Lachaud, 2001). De tels travaux permettent d'estimer la pauvreté et d'étudier ses évolutions sans avoir recours aux enquêtes sur les dépenses et revenus. Comme les enquêtes démographiques et de santé (EDS), mises en œuvre à partir de 1984 avec un appui de l'Agence des États-Unis pour le développement international (*United States Agency for International Development, USAID*), permettent de calculer ces « prédictors » sur de nombreux pays et à diverses dates, le champ des comparaisons de pauvreté peut être étendu dans le temps et l'espace.

6. Pour ne citer que quelques noms : Martin Ravallion, Angus Deaton, Ravi Kanbur, François Bourguignon.

Parallèlement, dès le milieu de la décennie 1990, de nombreux articles et rapports d'institutions internationales sont produits pour rendre compte des programmes de transferts sociaux mis au point en Amérique latine (*Oppordunidades* au Mexique ou *Bolsa Familia* au Brésil par exemple). Ces rapports érigent les expériences des pays d'Amérique du Sud en « bonnes pratiques », encourageant les « pays clients » de la Banque Mondiale à les adopter à leur tour. C'est en particulier le cas des « tests d'éligibilité multidimensionnels » (« *proxy means testing* ») que le Chili a mis en œuvre à compter des années 1970 et la Colombie dans les années 1990 (Castañeda & Lindert, 2005 ; Grosh & Baker, 1995)⁷. Ces dispositifs emploient des techniques s'approchant des prédicteurs précédemment décrits : la possession de certains biens par les ménages, certaines de leurs caractéristiques (concernant l'habitat notamment), ou encore l'accès à certains services sont traduits en des scores dont les formules ont été élaborées par des analyses statistiques, afin de cibler les ménages éligibles pour recevoir des aides sociales. La Banque Mondiale promeut cette méthode en l'incluant par exemple en bonne place dans les *toolkits* transmis aux pays pour l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté à partir de 2000 (Wodon & Yitzhaki, 2002). Permettant de contourner la faiblesse des appareils statistiques et de diminuer les coûts élevés des enquêtes sur les dépenses des ménages, ils suscitent un intérêt tout particulier en Afrique, auprès des gouvernements comme des institutions internationales. Et ils sont à leur tour la source d'innovations, qui seront pérennisées et largement employées. Ainsi, à compter de la fin des années 1990, de telles techniques ouvrent la voie à la construction de cartes de pauvreté : l'emploi de variables disponibles dans les recensements pour calculer les scores permet d'envisager l'inférence de la pauvreté sur l'ensemble d'un territoire, à une échelle géographique très fine (Hentschel *et al.*, 1998).

L'histoire des enquêtes sociales africaines, les débats et innovations auxquelles elles ont donné lieu, les programmes internationaux dans lesquels elles se sont inscrites révèlent la transformation de l'action publique, notamment grâce aux circulations multiples de techniques rendues possibles par l'action des institutions internationales et d'économistes universitaires. Le constat (objectif) des défauts conceptuels et méthodologiques et de la faible fiabilité des données statistiques africaines a souvent conduit les chercheurs à dénoncer leur irréalisme, sans prendre au sérieux la place de leur production et de leur usage dans la conduite de l'action étatique et dans la construction des sujets économiques. Ce fut particulièrement le cas dans les travaux de Morten Jerven, qui a dénoncé le caractère aléatoire des statistiques africaines, radicalisant des critiques émises avant lui sur le caractère hors sol des données par James Ferguson, Timothy Mitchell ou Janet McGaffey (Jerven, 2014 ; Ferguson, 1994 ; Mitchell, 2002 ; McGaffey, 1991 ; pour une critique, voir Samuel, 2016). Les discours des organisations internationales ou de la presse, sur le continent africain ou au niveau international, conduisent aussi à dénoncer la faiblesse des capacités statistiques des États, qui seraient en partie responsables de leurs déconvenues économiques et sociales (dans la presse, voir par exemple Beguy, 2016 ; Kagamaté, 2019 ; Colombant, 2011), ainsi que l'illustre la dénonciation en 2013 par l'économiste en chef pour l'Afrique de la Banque Mondiale d'une « tragédie statistique africaine » (Devarajan, 2013). De telles postures ne sont pas infondées, mais elles occultent le rôle (a minima de révélateur) qu'ont pu jouer les enquêtes et recensements dans les transformations sociales et les manières d'exercer le pouvoir. Dans la seconde partie de l'article, nous montrerons la présence et l'importance de ces outils statistiques dans le cas du Maroc contemporain.

2. Questionner la généalogie du ciblage des pauvres dans les politiques sociales marocaines contemporaines

L'existence de politiques sociales destinées aux catégories les plus défavorisées est ancienne au Maroc, remontant à l'assistance médicale délivrée aux « indigents » durant la période coloniale.

7. Voir aussi les travaux de Quentin Wodon sur ces sujets au sein de la Banque Mondiale.

Divers travaux ont pu y questionner l'histoire et la place du ciblage dans les politiques publiques et la société, dans des perspectives d'expertise administrative, de sociologie de l'action publique, de science politique, ou d'économie (El Aoufi, 2011 ; Chen, Leroy de la Brière & Poupart, 2011 ; FMI, 2018 ; Ferrié, Omary et Serhan, 2018 ; Cottin, 2019 ; Ministère de la Santé, 2015). Nous cherchons ici à montrer l'intérêt d'une généalogie des techniques et catégories employées pour le ciblage, qui combinent registres et enquêtes, pour l'analyse des réformes actuelles de la protection sociale au Maroc et, plus largement, pour l'étude des relations entre citoyens et État.

2.1 Le renouveau des catégories et techniques de ciblage dans les années 2000

Au Maroc, le ciblage des indigents existe depuis la période coloniale. Dès 1913 les indigènes ou étrangers nécessiteux peuvent prétendre à recevoir des soins gratuitement. L'assistance médicale gratuite introduite en 1923 instaure un « certificat d'indigence » délivré à toute personne « privée de ressources ». Ce diagnostic est alors individuel, mais les parents sont censés, s'ils le peuvent, exercer leur devoir familial en contribuant au financement des soins de leurs proches. Par ailleurs, selon la circulaire de 1923, tous les marocains bénéficient d'une « présomption d'indigence » : ces derniers sont dirigés vers des hôpitaux ou infirmeries dites « indigènes », qui leur sont réservés et dans lesquels ils reçoivent les soins gratuitement. À partir de 1953, parallèlement à la construction de nouveaux hôpitaux, la « présomption d'indigence » est abolie. Si l'accès des soins dans des salles communes reste gratuit pour les marocains dans l'impossibilité de payer 50 % du prix de la journée, tout comme les consultations externes, des « commissions financières » sont instituées dans l'ensemble des hôpitaux pour décider qui a droit à la gratuité, avec un pouvoir d'enquête – procédure déjà employée auparavant pour les européens. Les municipalités doivent en outre produire les certificats d'indigence pour justifier des fonds à recevoir du budget de l'État. Jusque dans les années 2000, ce mécanisme perdure. Mais il est finalement abandonné par l'État marocain devant le constat de ses multiples dysfonctionnements, objectivés en particulier par plusieurs rapports d'évaluation (Ministère de la Santé, 2015) : les critères de délivrance des certificats aux bénéficiaires laissent des marges d'appréciation importantes aux fonctionnaires locaux et donnent lieu à des abus, si bien qu'ils sont sources d'une gestion souvent perçue par les potentiels bénéficiaires comme peu transparente et inéquitable ; le processus est en outre très bureaucratique puisque les certificats d'indigence ne peuvent servir qu'une seule fois, des certificats distincts étant nécessaires pour recevoir des soins dans des structures séparées. L'aide médicale gratuite paraît en outre stigmatisante, puisque les soins prodigués sont d'une qualité moindre pour les « indigents » (Ministère de la Santé, 2015).

Les mécanismes de ciblage employés depuis le milieu des années 2000 au Maroc, pour le RAME, *Tayssir* ou l'INDH, font évoluer le principe de sélection des ayants droit aux prestations sociales d'une logique d'enquêtes au sens de contrôle administratif vers un emploi des enquêtes statistiques (même si, comme nous le verrons, ce partage est moins net qu'il n'y paraît). Y sont employées les techniques mises au point depuis la seconde moitié des années 1970 dans le monde académique, l'économie du développement et les organisations internationales : le calcul d'indicateurs ou scores pour évaluer la pauvreté ; les « tests d'éligibilité » qui s'appuient sur ces indicateurs pour déterminer les listes de bénéficiaires. Si les approches de ciblage mises en œuvre dans le Maroc contemporain sont multiples, elles reposent essentiellement sur une conception monétaire de la pauvreté⁸. Ainsi, l'Initiative nationale pour le développement humain lancée en 2006 a été dirigée vers les communes qui présentent un taux de pauvreté monétaire supérieur à 30 %, et *Tayssir* a en plus pris en compte des critères concernant la scolarisation, sélectionnant les communes dont le taux de déperdition scolaire est supérieur

8. Est considéré comme pauvre un ménage ou un individu dont les revenus (ou les dépenses) se situent en deçà d'un seuil conventionnellement établi, la « ligne de pauvreté ».

à 8 %. Pour parvenir à ces modes de ciblage géographique, des cartes de pauvreté ont été construites par le Haut-Commissariat à la planification (HCP), exigeant d'extrapoler les données issues des enquêtes sociales (Enquêtes nationales sur les niveaux de vie des ménages, ENNV) à l'aide des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH), afin de disposer de données représentatives à des niveaux géographiques fins. Ont ainsi été combinés le RGPH de 1994 et l'ENNV 1998-1999 (projections à l'échelle des communes), le RGPH 2004 et l'ENNV 2006/2007 (projections à l'échelle des villages ou *douars*, la plus fine au Maroc), puis le RGPH 2014, qui a été utilisé pour actualiser ces résultats à l'échelle plus agrégée des provinces (Chen, Leroy de la Brière & Poupart, 2011 ; Garenne, 2013)⁹. Dans le cadre du RAMED, le Maroc s'est inspiré de techniques mises en place dans les pays d'Amérique latine, notamment le Chili et la Colombie, pour sélectionner les ayants droit. Comme dans ces pays, il s'est agi d'élaborer des « scores » censés être corrélés à la pauvreté monétaire pour chaque individu et/ou ménage afin de déterminer les listes de bénéficiaires¹⁰. Ces « scores socioéconomiques » reprennent en zone urbaine des variables concernant l'habitat, l'accès à l'eau, au téléphone, à l'électricité, etc., outre un revenu pondéré pour rendre compte du patrimoine à partir de variables telles que les moyens de transport, le nombre de personnes par pièces, etc. (voir figure 1). En zone rurale un « score patrimonial » remplace les données sur les revenus, considérées comme trop peu fiables et significatives du fait de la faible part de salariés.

Ces méthodes ont outillé divers programmes de transferts sociaux ciblés sur les pauvres. Elles ne sont pas les seules : les administrations du Royaume multiplient les outils, au risque d'une certaine confusion, voire d'une surenchère, dans la recherche d'une bonne méthode de ciblage. Par exemple, la dernière carte de pauvreté préparée dans le cadre de l'INDH, fondée sur le RGPH 2014, suit l'approche de l'« Oxford Policy Human Index » à l'échelle la plus fine (celle des villages ou *douars*) et emploie un indicateur multidimensionnel de pauvreté humaine, qui ne se réfère plus à la dimension monétaire de la pauvreté mais à l'approche des capacités théorisée par l'économiste Amartya Sen¹¹ : il somme des indicateurs de privation, concernant le logement, l'accès à l'eau ou l'électricité (voir par exemple l'annexe 1). Cette carte, préparée par le Haut-Commissariat à la planification (HCP), n'est pourtant qu'informatrice, puisque l'initiative INDH continue à se référer aux cartes de la pauvreté monétaire pour la répartition de ses crédits. Dans le même temps, l'Observatoire National du Développement humain (ONDH) lance une autre carte de pauvreté fondée sur des indicateurs multidimensionnels de développement humain, avec pour objectif d'éclairer le développement local (ONDH, 2017). Cette profusion d'instruments aux usages inégaux, et souvent peu clairs, peut faire oublier que la précision effective du ciblage n'est pas à l'image de la sophistication apparente de ces outils. En effet, un rapport de la Banque Mondiale publié en 2011, tout en louant l'expérience du Maroc en matière de transferts dédiés à la réduction de la pauvreté, rappelle que les divers programmes de ciblage pèchent par différents défauts : manque de transparence dans les méthodes de calcul ; combinaison entre usage des indicateurs et sélection discrétionnaire des bénéficiaires par des fonctionnaires locaux ; ou modalités de ciblage hétérogènes d'une zone géographique à l'autre pour un même programme (Chen, Leroy de la Brière & Poupart, 2011, voir l'annexe 2). Les outils d'analyse de la pauvreté qui se multiplient démontrent les compétences des administrations en matière statistique, mais sont d'une utilité inégale et restent par ailleurs rarement évalués (Chen, Leroy de la Brière & Poupart, 2011).

9. Voir aussi les données du site du Haut-Commissariat à la Planification : https://www.hcp.ma/Pauvrete-vulnerabilite-et-inegalite_r99.html (consulté en juin 2021).

10. Les cartes de bénéficiaires sont attribuées individuellement même si les calculs sont faits au niveau des ménages

11. La construction des indicateurs et scores de pauvreté renvoie à deux grandes traditions. La mesure de la pauvreté monétaire, qui peut être réalisée par des enquêtes sur les dépenses et revenus des ménages ; une approche inspirée des travaux de Sen sur les capacités et leurs privations, reconnaissant le caractère multidimensionnel de la pauvreté, et qui se traduit par la confection d'indices agrégeant des notations relatives à diverses dimensions, dans la lignée de l'Indice de développement humain calculé par le PNUD depuis 1990 (voir par exemple Destremau & Salama, 2002).

Tableau 6.2 : Variables et critères pour le calcul du score socio-économique en milieu urbain

Variable	Critères	Score	N	
V21	Personnes par pièce	$\geq 3,417$	1	389
		2,083 à 3,416	2	884
		$< 2,083$	3	2993
V22	Point d'eau	0-1	1	444
		2+	2	3822
V23	Electricité	Autres moyens	1	343
		Compteur collectif	2	786
		Compteur individuel	3	3137
V24	Accès à l'eau	Sans compteur	1	644
		Compteur individuel ou collectif	2	3622
V25	Evacuation des eaux usées	Sans égout	1	687
		Avec égout	2	3579
V26	Téléphone	Aucun mobile sans abonnement	1	559
		Fixe ou mobile avec abonnement	2	3707
SSE	Score total (urbain)	Somme (V21-V26)		4266

Note : N = nombre de ménages satisfaisant le critère à l'ENNVN-2007.

Tableau 6.3 : Variables et critères pour le calcul du score patrimonial en milieu rural

Variable	Modalité	Indice	N
Terrains agricoles exploités	1 ha irrigué	100	
	1 ha arboricole	200	683
	1 ha <i>bour</i>	13	1641
Cheptel	1 bovin	20	1206
	1 ovin	5	1275
	1 caprin	4	403
	1 cheval	50	116
	1 dromadaire	50	18
Poulailler	1 volaille	0.5	1330
Matériel agricole et de transport	1 moissonneuse	600	47
	1 tracteur	300	73
	1 véhicule utilitaire	300	7
Score patrimonial	Somme des indices pondérés par les quantités		2796
Score total = Score patrimonial + 1% du revenu déclaré			
Score patrimonial par personne = Score total / Taille du ménage			

Note : N = nombre de ménages concernés par le critère à l'ENNVN-2007.

En milieu urbain les critères définis par le décret sont les suivants :

- C2 Revenu annuel pondéré par personne: $RPP \leq 5650$ DH
- C3 Score socio-économique urbain : $SSEu \leq 11$
L'éligibilité est définie par les deux critères C2, et C3. La limite entre pauvre et vulnérable est définie par les critères suivants :
- C4 Vulnérabilité $RPP > 3767$ et ≤ 5650 DH
- C5 Pauvreté: $RPP \leq 3767$ DH

En milieu rural les critères sont les suivants :

- C2 Score patrimonial par personne : $SPP \leq 70$
 - C3 Score socio-économique rural : $SSEr \leq 6$
L'éligibilité est définie par les deux critères C2 et C3. La limite entre pauvre et vulnérable est définie par les critères suivants :
 - C4 Vulnérabilité: $SPP > 28$ & ≤ 70
 - C5 Pauvreté: $SPP \leq 28$
- Les résultats présentés ci-dessous sont donc basés sur les deux critères C2 et C3 appliqués aux données de l'ENNVN-2007.

Figure 1 – Exemples de scores et critères d'éligibilité au RAMED (tableaux extraits du rapport de M. Garenne, Actualisation de l'étude actuarielle relative au Régime d'Assistance Médicale (RAMED) ... op. cit)

2.2 Des critiques du ciblage aux espoirs biométriques

Les procédures de ciblage des aides sociales marocaines ont été au centre de controverses publiques, dénoncées comme une cause d'arbitraire et d'injustice (comme dans de nombreux pays ; voir Hanlon, Hulme & Barrientos, 2010). L'exemple du RAMED permet d'explicitier les conditions pratiques du ciblage, les critiques dont il est l'objet et les réformes envisagées pour y répondre.

Délivrance des cartes et inscription sur les registres de bénéficiaires

Réalisé de manière individuelle, le ciblage par « test d'éligibilité » du RAMED prévoit que les cartes de bénéficiaires soient délivrées aux individus après dépôt d'un dossier auprès des administrations locales. L'administration des questionnaires et les procédures de décision d'octroi de cartes constituent le premier point sur lequel les modalités du ciblage sont fortement critiquées, que ce soit par les citoyens et la presse (Bentaleb, 2017 ; Bentak, 2017), les dirigeants du Royaume, à commencer par le roi (Mohamed VI, 2018 ; voir figure 2 infra) et le premier ministre (Benkirane, 2013), ou encore les administrations et experts (ONDH, 2017 ; Garenne, 2013 ; CESE, 2018, p. 78 et suiv.). En pratique, le recueil des informations se fait par auto-déclaration des individus, qui remplissent un questionnaire en se présentant dans les bureaux des administrations locales concernées. Ces dernières se chargent ensuite du calcul des scores puis les soumettent à des commissions locales et provinciales chargées de l'examen individuel des dossiers et de la sélection des foyers reconnus comme « pauvres » ou « vulnérables ». Des marges de manœuvre sont volontairement laissées à ces commissions pour évaluer les dossiers et moduler les résultats issus des statistiques par l'apport des correctifs qui leur semblent justifiés (Zanbout, 2014 ; ONDH, 2017 ; Garenne, 2013, p. 35). Ces travaux sont pilotés par différentes administrations, parmi lesquelles l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie et le Ministère de l'intérieur, reliant la gestion des politiques sociales à la gestion territoriale et de la sécurité, tout comme pour l'INDH. Nous reviendrons plus en détail sur ce point, qui importe pour comprendre certaines des significations politiques de ces indicateurs.

De nombreux dysfonctionnements et irrégularités ont été dénoncés dans l'établissement des listes par les administrations locales, notamment concernant l'identification des individus pouvant prétendre à l'éligibilité, et la désignation des « pauvres » et « vulnérables ». Ainsi des enregistrements redondants d'individus au RAMED et dans des dispositifs d'aide incompatibles avec ce dernier ont été notés (notamment l'affiliation à l'assurance médicale obligatoire des salariés), manifestant l'absence de recoupement entre registres de bénéficiaires mutuellement exclusifs au moment des inscriptions (Bentaleb, 2014 ; Rmiche, 2017). Au contraire, des couches de population parmi les plus défavorisées ont été massivement exclues de l'accès au RAMED : la possession des cartes nationales d'identité électroniques (CNIE), un temps payantes, était en effet obligatoire pour y prétendre, ce qui a constitué une importante barrière à l'entrée dans le dispositif. Par ailleurs, des cartes ont été octroyées à des ménages ne possédant pas les caractéristiques de pauvreté tandis que les déclarations correspondant aux catégories de « vulnérables », aux droits moindres, ont été beaucoup plus faibles qu'attendues, ce qui montre l'existence de réponses stratégiques par les citoyens aux questionnaires : les « vulnérables » doivent en effet payer pour la carte un montant de 120 DH, soit 12 euros, alors qu'elle est gratuite pour les « pauvres ». Ces diverses raisons expliquent que le ciblage a été largement vu comme une source d'arbitraire et d'injustice. La pertinence des jugements effectués par les commissions a été contestée, les décisions étant dénoncées comme clientélistes et sources d'abus de la part des administrations locales. En outre les effets de seuil entre « pauvres » et « vulnérables » ont été l'objet d'un fort rejet.

Ces mécanismes de gestion ont induit un double mouvement dans les affiliations au programme. Dans les premières années suivant la généralisation du RAMED à l'échelle du Royaume, officialisée en 2012, le nombre de bénéficiaires a largement excédé les prévisions, avec plus de

deux millions de bénéficiaires supplémentaires en 2015 (Lemaizi, 2015 et 2016). Les individus comptabilisés comme « pauvres » représentent alors environ 90 % des bénéficiaires, bien que les enquêtes statistiques estimaient qu'ils devaient représenter 55 % du total. Cette situation a contribué à renchérir les coûts financiers et humains de l'assistance médicale, alors même que les moyens alloués étaient insuffisants. En pratique, cela a contribué à une dégradation de la qualité des soins proposés, à l'allongement des files d'attente devant les structures de santé publique. Le RAMED a ainsi contribué à établir un système à deux vitesses et nourri les inégalités d'accès aux soins au lieu de les combattre (CESE, 2018, p. 78 et suiv.). Perçu en outre comme stigmatisant, il a connu une large désaffection des bénéficiaires (CESE, 2019 ; Matthiau, 2016 ; Rmiche, 2017). Les réclamations des ayants droit se sont multipliées, tandis que les demandes de renouvellement de la couverture ont commencé de chuter pour ceux dont les droits arrivaient à échéance, en particulier chez les « vulnérables », un phénomène rapporté de manière massive dès 2015 (CESE, 2018, p. 78 et suiv. ; Ferrié, Omary & Serhan, 201 ; Naïm, 2016 ; Masmoudi, 2015).

Scientificité de la formule, sécurisation des registres et espoirs de justice sociale

Dans le débat public marocain, la méthode de conception des scores de pauvreté est désignée comme une explication centrale des défaillances du RAMED (Cottin, 2019). Il faut dire qu'il y a un hiatus : les formules sont assez floues, datées et critiquables, alors que les scores sont censés servir à une sélection rigoureuse des ayants droit. Les pondérations des variables composant les scores, qui assurent théoriquement la qualité de leur corrélation avec la pauvreté monétaire actuelle, et justifient leur usage, sont par exemple issues de travaux sur les enquêtes auprès des ménages datant de la fin des années 1990 (Cottin, 2019 ; ONDH, 2017 ; Chen, Leroy de la Brière & Poupart, 2011), alors que les modes de consommation et comportements ont changé. Et aucun document accessible ne présente la méthode ayant présidé au calcul des pondérations des variables.

Raphael Cottin montre pourtant que le débat sur les défauts des techniques de ciblage est amplement surjoué : il n'est pas évident qu'une formule plus récente ou rigoureusement élaborée permettrait une mise en œuvre plus satisfaisante de la protection sociale. S'appuyant sur des données empiriques, il montre que la part des individus pauvres et non identifiés comme tels (« biais d'exclusion ») et celle des individus non pauvres inclus dans les listes de bénéficiaires (« biais d'inclusion ») ne sont pas significativement supérieures au Maroc par rapport aux proportions observées dans d'autres pays employant des techniques similaires. En outre, la modernisation du mécanisme de ciblage n'améliorerait probablement qu'à la marge ces résultats (Cottin, 2019). L'ampleur de la remise en cause du sérieux des procédures de ciblage n'est pas liée qu'à l'insuffisance technique de l'outil. Elle reflète les attentes suscitées par la promesse d'une administration scientifique et « objective » de la justice sociale au Maroc. L'idée que le « bon ciblage » permettra de remédier aux défauts de la dépense publique est omniprésente au Maroc, du côté du Palais, des administrations, des organisations internationales, de la presse, ou des citoyens. De très nombreux textes, rapports, travaux, discours en témoignent, du discours du trône prononcé par Mohamed VI en 2018 et discuté ci-dessous (Figure 2, infra) à la tenue des assises de la protection sociale cette même année (ministère des Affaires générales et de la gouvernance, UNICEF, Union Européenne, 2018) et aux débats de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) installée par le roi en fin 2019, qui rassemble de nombreux intellectuels (voir par exemple Jaïdi, 2020 et Boutayeb, 2020). En témoignent encore la multiplicité de méthodes statistiques, indicateurs et cartes de pauvreté développés dans les années 2010, qui excèdent largement les besoins opérationnels ; ou les nombreux rapports d'évaluation et de diagnostic produits par la Banque Mondiale, l'ONDH, les auto-saisines du Conseil Économique Social et Environnemental, qui font une place centrale à la recherche de la bonne méthode de ciblage. Contribuent enfin à ce débat des *think tanks* marocains, comme l'OCP Policy center, l'Institut Amadeus (Jaïdi & Ditz, 2021 ; Institut Amadeus, 2019). Cette recherche du « bon ciblage » unit ainsi une grande diversité

d'acteurs, administratifs et politiques, associatifs, universitaires ou d'affaires.

Le débat en cours sur le ciblage de la protection sociale n'est d'ailleurs pas nouveau. L'horizon d'une gestion plus rigoureuse et scientifique des transferts sociaux dans le Maroc actuel est discuté de manière récurrente, en réponse en particulier aux crises récurrentes que connaît la gestion des subventions sur les prix des produits de base, qui ont constitué depuis 1941 les principaux transferts sociaux dans le cadre du système de la compensation. Si le débat sur le principe du ciblage date des années 1980, les méthodes de ciblage sont plus particulièrement discutées depuis la seconde moitié des années 2000. Les charges de la compensation ont alors connu une hausse vertigineuse du fait de la hausse des cours internationaux, le sommet étant atteint en 2012 (avec 7 points de PIB, contre 1 point au début des années 2000). Entre 2007 et 2009, le gouvernement conduit des études, consulte les acteurs concernés et ses partenaires internationaux, organise des séminaires et des journées d'études, communique sur le sujet auprès de la presse (Akesbi, 2013). Le roi Mohamed VI ayant impulsé le lancement de l'INDH en 2005, et favorisé les expérimentations des transferts *Tayssir* et RAMED à compter de 2008, la réponse qui se dessine à la crise de la compensation consiste à basculer l'ensemble des dépenses de subvention vers un régime étendu de prestations sociales ciblées (Samuel, 2015 ; Tchounand, 2015). Les pistes pour conduire une telle réforme sont discutées en particulier dans une étude conduite par l'Inspection générale des finances en collaboration avec la Direction du budget en 2007 et 2008 (Agueniou, 2008), dans un rapport très détaillé produit avec le département énergie de la Banque Mondiale en 2008 (Audinet & Smyser, 2008), ou en 2009 dans les travaux d'une équipe d'universitaires pilotée par Nourredine El Aoufi (2011).

Dans un premier temps, ces projets ne vont pas à leur terme du fait du caractère politiquement sensible du dossier. Dès ce moment pourtant, la méthode de ciblage du RAMED prend un statut d'exemple à suivre. Présenté comme plus juste que le ciblage géographique de l'INDH et de *Tayssir*, l'emploi des scores et tests d'éligibilité pour sélectionner les ménages et individus bénéficiaires est appelé à être étendu aux autres programmes de protection sociale. Il faut néanmoins attendre le milieu de la décennie 2010, et le projet d'établissement d'un Registre Social Unique (RSU), pour rendre envisageable cette généralisation. La mise en place du RSU est envisagée depuis que le gouvernement a fait appel à l'appui de la Banque Mondiale en 2014 : un diagnostic fait des propositions pour unifier les différents systèmes de ciblage et leurs registres de bénéficiaires, INDH, *Tayssir* et RAMED notamment (Atick & Palacios, 2014¹²). Le RSU, adossé à la constitution d'un registre national de population, doit employer des méthodes biométriques pour assurer la fiabilité de l'identification des individus, attribuant un numéro unique servant à chaque personne pour l'ensemble des programmes sociaux (et donc permettant les recoupements entre registres). Cette centralisation doit rendre les données socioéconomiques infalsifiables et empêcher les doublons (individus enregistrés plusieurs fois) et trafics de cartes¹³. La mise en place du RSU, qui est toujours en cours et doit s'accompagner à terme de l'emploi de scores inspirés du RAMED, est ainsi censée permettre de légitimer et sécuriser l'emploi des catégories de pauvres et vulnérables, appelées à jouer un rôle croissant dans la société marocaine. Des financements conjoints sont apportés pour ce projet par la Commission européenne et la Banque Mondiale pour la période 2017-2021.

Bien que le recours à la biométrie et au registre de population soit présenté comme une panacée par ses promoteurs nationaux et internationaux, qui suivent une rhétorique alors en vogue, notamment à la Banque Mondiale (voir par exemple Gelb & Diofasi, 2018), la mise en œuvre de ces techniques pourrait décevoir. Des travaux menés ailleurs qu'au Maroc ont en effet montré

12. L'étude a été republiée en 2016 dans le cadre de l'initiative *Identification for Development*, ID4D.

13. De fait, la possibilité de la falsification des informations, du cumul des identités par les individus et donc de double inscription sur les registres a été au cœur de l'échec de la gestion de l'accès à des droits dans divers États africains, à commencer par l'Afrique du Sud (Breckendridge, 2014).

que l'emploi d'une technologie biométrique pour identifier les personnes ne pouvait résorber qu'une partie des fraudes ou jeux de contournement. Comme le rappellent Séverine Awenengo Dalberto, Richard Banégas et Armando Cutolo, « la technologie biométrique [...] ne fait que produire une vérité concernant un corps », qu'elle identifie à un numéro. Or « dans la pratique, cette opération ne garantit en rien la véracité des données biographiques associées à ce numéro : si une personne se présente à l'enrôlement biométrique avec un acte d'état civil falsifié (un « René Caille » selon la terminologie populaire en Côte d'Ivoire¹⁴), celui-ci pourra néanmoins être enregistré dans la base de données. En gravant le « René Caillé » dans le marbre biométrique, la technologie entérine alors et consolide même le « faux en bon » qui est produit au quotidien par les « margouillats »¹⁵ et tous les intermédiaires de l'État documentaire » (Awenengo Dalberto, Banégas & Cutolo, 2018). Or les modalités concrètes qui seront retenues pour améliorer la collecte, le traitement des informations et le calcul de scores restent encore indéterminées, et elles pourraient continuer à laisser des marges discrétionnaires aux fonctionnaires locaux, et par conséquent aux jeux de contournement et à des rapports de pouvoir ou clientélistes aux guichets. Le fait que le Conseil économique social et environnemental ait exprimé ses réserves sur le projet de loi 72-18 relatif au ciblage précisément à cause du flou des termes employés pour encadrer la conception et le calcul des scores n'est pas de nature à rassurer sur ce point (CESE, 2020). Un autre risque majeur, comme le montrent les expériences de nombreux pays, est la dérive de l'usage des registres vers une surveillance généralisée. Les registres de population fondés sur la biométrie et/ou l'attribution d'un numéro ont en effet été les préalables à leur emploi pour de nombreuses autres opérations que les politiques sociales : régulation de l'accès aux assurances ou aux permis de conduire (Breckenridge, 2014, chap. 6) ; contrôle des individus, dont les comportements sont l'objet d'une « notation sociale » dans le cas de la Chine (Lam, 2022) ; régulation de l'accès au crédit par l'enregistrement des historiques bancaires et parfois, comme au Vietnam, la collecte d'informations privées via les réseaux sociaux (Lainez, 2021). La question de savoir quels usages la mise au point d'un registre de population authentifié par la biométrie rendra possible au Maroc, au-delà des prestations sociales, reste entièrement ouverte, et le fait que le modèle mis en œuvre au Maroc s'inspire du système *Aadhaar* indien, accusé d'avoir permis un ample fichage des citoyens, n'est pas non plus de nature à rassurer les observateurs (voir par ex. El Yadari, 2017). Relayant ces craintes, le CESE a invité le gouvernement à revoir son intention de coupler le projet de RSU à l'établissement d'un registre national de population biométrique, de sorte d'éviter d'ouvrir la voie à ces autres usages sans une large concertation nationale. Si l'emploi de la biométrie, du registre de population et du numéro personnel sont présentés comme gages de sécurisation de la gestion des transferts sociaux, et à même de rendre opératoire le ciblage sur les « pauvres », ils sont porteurs de nombreux risques, à commencer par celui de reconduire et d'amplifier certaines des injustices observées jusque-là dans l'utilisation des scores.

2.3 La légitimité des catégories de pauvres et leur place dans la vie sociale marocaine

Au regard de l'histoire récente et malgré les déconvenues de leur emploi pour le RAMED, peut-on imaginer que la légitimité du classement de la population dans les catégories statistiques de la pauvreté s'améliore grâce à l'emploi d'un registre fiable pour l'enregistrement et l'identification des personnes ?

Des techniques de ciblage imposées de l'extérieur ?

Il est usuel dans la littérature sur l'Afrique et les pays en développement d'attribuer les

14. René Caillé était un voyageur français qui s'est déguisé en autochtone pour entreprendre ses déplacements dans le Sahara au début du XIX^e siècle.

15. Le terme « margouillat » – au sens propre un petit reptile commun en Afrique de l'Ouest – désigne les intermédiaires informels opérant autour des bâtiments administratifs en Côte d'Ivoire et monnayant un accès aux formalités.

faiblesses institutionnelles, supposées ou réelles, au fait que les États seraient des constructions important des modèles administratifs et politiques inadaptés à leurs normes sociales, soit par incompatibilité « culturelle », soit parce que ces modèles seraient conçus par des experts lointains peu au fait des contextes locaux (Badie, 1992 ; Olivier de Sardan, 2018). De telles approches peuvent certes être pertinentes, mais elles conduisent aussi à des angles-morts dans une analyse de sociologie historique de l'État (Bayart, 1996 ; Hodge, 2016). Joseph Hodge montre ainsi que l'histoire a de manière croissante décrit les actions de développement comme le produit d'hybridations entre des techniques importées et des pratiques, attentes et écritures locales (Hodge, 2016), restituant toute leur place aux sociétés internationalement dominées. Il convient ainsi d'accorder une juste place à l'historicité propre des États dans l'étude des questions administratives, y compris pour étudier les importations de technologies administratives. Cette remarque paraît particulièrement importante pour notre objet. Si la Banque Mondiale a joué le rôle de « passeur » (Ministère de la Santé, 2018) et d'avocat pour l'adoption de mesures de ciblage des transferts sociaux depuis le début des années 1980, l'accent que le roi Mohamed VI a mis sur le social fait du ciblage et des transferts sociaux un bon « traceur » des transformations politiques contemporaines du Royaume¹⁶. Les récents discours annuels du Trône, temps forts de la mise en récit des orientations royales, en sont de bonnes illustrations. Les réformes des prestations sociales y apparaissent pour le roi comme porteuses d'un nouveau pacte social, et à même de contribuer à la conception d'un « nouveau modèle de développement » pour le Royaume (Mohamed VI, 2019 ; Bentaleb, 2019 ; CESE, 2019). Le discours prononcé par le roi en juillet 2018 (voir figure 2) porte précisément sur les prestations sociales : il fait le constat des insuffisances dans la mise en œuvre passée des programmes sociaux et dit les espoirs mis dans les attentes d'un meilleur ciblage et d'un registre social unique.

« Il est insensé que plus de cent programmes de soutien et de protection sociale, de différents formats et se voyant affecter des dizaines de milliards de dirhams, soient éparpillés entre plusieurs départements ministériels et de multiples intervenants publics.
En fait, ces programmes empiètent les uns sur les autres, pèchent par manque de cohérence et ne parviennent pas à cibler les catégories effectivement éligibles.
Comment peut-on, donc, espérer que ces programmes répondent efficacement aux besoins des citoyens et impactent réellement leur quotidien ?
Il n'est nul besoin de rappeler ici que Nos critiques ne constituent pas une fin en soi, mais une incitation à l'autocritique, exercice vertueux et salutaire, si, à la parole, sont joints l'acte et la réforme proprement dits.
A cet égard, Nous estimons que la nouvelle initiative du « Registre Social Unique » (RSU) est un début prometteur, susceptible d'induire un accroissement progressif du rendement des programmes sociaux, à court et à moyen terme.
Ce Registre est un système national d'enregistrement des familles qui pourront bénéficier des programmes d'appui social. Les ménages habilités à jouir des prestations de ce régime, seront déterminés selon de rigoureux critères objectifs et grâce aux nouvelles technologies.
Il s'agit d'un projet social stratégique et ambitieux, qui touche de larges franges de la population marocaine. Sa portée dépasse de loin le cadre d'un programme gouvernemental pour un seul mandat et va au-delà d'une vision attribuée à un département ministériel, à un acteur partisan ou à un acteur politique.
Cher peuple,
L'ambition qui M'anime pour améliorer la situation sociale du pays dépasse largement la simple mise en place d'un dispositif ou d'un programme, si important soit-il.
Par conséquent, J'invite le gouvernement et tous les acteurs concernés à entreprendre une restructuration globale et profonde des programmes et des politiques nationales d'appui et de protection sociale et à soumettre des propositions portant sur leurs modalités d'évaluation. »

Figure 2 – *L'évocation du ciblage dans le discours du Trône prononcé par Mohamed VI le 29 juillet 2018*

16. Selon Hibou et Tozy, cet accent sur le social interroge en particulier les formes actuelles que prend la responsabilité du souverain vis-à-vis de son peuple (Hibou & Tozy, 2020, chap. 2).

Le ciblage n'est cependant pas au cœur des relations politiques dans le Maroc contemporain par le seul fait des choix royaux. L'importance prise par ces techniques doit être comprise comme une réponse aux attentes de plus d'inclusion sociale exprimées par une multiplicité d'acteurs depuis le début des années 2000, période durant laquelle les aides sociales ont continuellement été au cœur du débat politique et des oppositions (Catusse, 2010 et 2011 ; Bono & Hibou, 2016). Dans un contexte marqué par la récurrence de mouvements sociaux dénonçant l'exclusion sociale et les relations de domination politique, lesquels furent particulièrement visibles lors des printemps arabes de 2011 ou plus récemment lors des émeutes du Rif de 2020, les attentes en matière sociale ont pu être exprimées lors de moments de dialogue politique, même organisés par le pouvoir. En 2005, la célébration du cinquantième de l'indépendance, marquée par un processus de concertation entre différentes composantes de la société marocaine, a conduit à la production d'un *Rapport du cinquantième pour le développement humain*, écrit par une large équipe d'universitaires, d'intellectuels et de responsables d'ONG, a appelé à l'adoption de transferts ciblés (voir par exemple Hibou & Tozy, 2020, p. 452). Ce processus a eu lieu dans un moment de libération des expressions d'oppositions puisqu'en 2004/2005 se tenait l'Instance équité et réconciliation qui a fait la lumière sur la violence des « années de plomb » du règne de Hassan II, et notamment sur les tueries liées à la répression des protestations de 1981 et 1984 contre la suppression des subventions et la hausse des prix. Comme nous y reviendrons, cette position en faveur du ciblage a aussi été défendue comme un étendard par le Parti de la Justice et du Développement, d'obédience islamiste, dans sa conquête du pouvoir dans les années 2000. Plus récemment, elle a aussi été l'objet de discussions dans le cadre de la Commission spéciale pour le modèle de développement, qui compte de nombreux intellectuels de tous bords (par exemple Jaidi, 2020 ; Boutayeb, 2020). L'usage du ciblage ne peut donc être vu comme imposé d'en haut et sans débat politique. D'autant que ce débat est vif depuis le début des années 1980 (Akesbi, 2014 ; Samuel, 2015).

Un tel constat peut être retrouvé ailleurs : Bruno Lautier rappelle ainsi que, tout en puisant dans les techniques développées et promues au niveau international, les programmes de transferts sociaux ciblés en Amérique Latine depuis les années 1970 n'ont pas été mis en place du fait de la seule pression des institutions internationales, mais au terme de dynamiques politiques internes (Lautier, 2013). À propos du Chili, son travail pose une autre question éclairante pour notre interrogation sur le rôle sociopolitique du ciblage dans la société marocaine. Il montre que la signification des dispositifs de ciblage a changé au cours de l'histoire chilienne : alors que les transferts « en faveur des plus pauvres » des années 1970 avaient pour objectif de consolider des droits communs à tous les citoyens, les « politiques de lutte contre la pauvreté » décidées par les dirigeants chiliens dans les années 1980 ont eu pour objet de fournir un accès différencié aux dispositifs sociaux à des individus labellisés comme « pauvres ». B. Lautier renvoie aux travaux de Georg Simmel pour interpréter ce changement, qui reflète une conception néolibérale de filets sociaux (Simmel, 1998 [1908]) : les politiques de lutte contre la pauvreté, lorsqu'elles ont dirigé les programmes vers de nouvelles catégories définies par le pouvoir politique, sont devenues une forme de discrimination. Au Maroc une question similaire mérite d'être posée, puisque le RAMEL semble à ce jour avoir été générateur d'un système de santé à deux vitesses, que les usagers ont vécu comme vecteur de relégation.

Le ciblage : vers plus d'inclusion des citoyens ?

Au Maroc, quels sont les facteurs faisant des transferts sociaux ciblés des vecteurs d'inclusion ou de stigmatisation ? Après quinze années de mise en œuvre de l'INDH, de RAMEL, ou de *Tayssir*, initiatives qui doivent être prolongées par l'introduction à venir du RSU, la capacité de ces dispositifs à promouvoir l'inclusion reste à démontrer. Plusieurs travaux nous donnent des indications en ce sens. Le travail d'Irene Bono montre que dans les communes ciblées par l'INDH, les nouvelles aides sociales, par exemple pour les activités génératrices de revenus, ont transformé les rapports entre citoyens et administrations à l'échelle locale. Elles ont favorisé l'appropriation des logiques marchandes et productives par des citoyens transformés en

entrepreneurs, et qui ont appris à adresser des requêtes bureaucratiques aux administrations pour obtenir des aides, en l'occurrence à des services relevant de l'administration territoriale, et donc du ministère de l'Intérieur. Son texte éclaire d'ailleurs le rôle du ministère dans ce programme, qui s'inscrit de fait dans une logique de contrôle social et politique. Les actions de l'INDH ont par exemple organisé le recrutement d'opposants politiques, reconvertis en leaders associatifs en échange de leur abandon d'une posture d'opposition frontale. Les pratiques liées à l'INDH sont donc encastrées dans les relations de pouvoir, inégalités et logiques de contrôle politique préexistantes. Pour I. Bono, les nouveaux transferts sociaux témoignent d'un redéploiement de l'exercice du pouvoir local autour des outils néolibéraux de gouvernement. Ils conditionnent les perspectives d'inclusion à l'adoption d'un langage managérial, tout en reconduisant les hiérarchies existantes (Bono, 2010 ; pour des constats similaires sur le Niger, voir Olivier de Sardan *et al.*, 2014).

Certes, telle qu'elle est lue dans le discours du Trône de 2018 (voir figure 2), la détermination royale à dénoncer les déconvenues passées des programmes sociaux et à rendre effectif l'accès aux prestations, notamment par la promotion de critères « objectifs » de ciblage apparaît ferme. Rien n'assure pourtant que ces mots seront suivis d'une transformation effective des pratiques. B. Hibou et M. Tozy livrent un argument de poids en ce sens, concernant les modalités concrètes d'accès au RAMED. Leur travail rappelle que, outre les commissions locales chargées d'établir les scores du RAMED, l'instruction des dossiers d'attribution de cartes passe par l'intervention d'un intermédiaire à l'action souvent négligée, et pourtant politiquement fondamentale : le *moqaddem*, « 'auxiliaire' au degré le plus bas dans l'échelle de l'incarnation de l'État » (Hibou & Tozy, 2020, p. 360), qui est un acteur subalterne de la sécurité et de l'ordre public, et qui rend compte au ministère de l'intérieur, est chargé d'intervenir pour contribuer à remplir les fiches du RAMED. Il dispose de marges de manœuvre pour apprécier les profils des personnes et influencer sur les informations fournies. Ce dernier possède un ethos propre à sa fonction, celui d'un intermédiaire entre la population et les administrations locales, auxquelles il rend compte. Son intervention oscille entre l'autorité et la surveillance étatique et la bienveillance d'un pouvoir de proximité soucieux des citoyens. Avec son intervention, la constitution des dossiers du RAMED a jusque-là mêlé l'enquête administrative et la réponse à un questionnaire statistique. Le rôle du *moqaddem* dans le ciblage pourrait être appelé à se transformer avec l'usage de nouvelles procédures liées au RSU, mais il est difficile de savoir comment. Aucun texte ne mentionne bien évidemment explicitement son rôle, puisque son intervention relève des accommodements pratiques de la gestion administrative de proximité au Maroc, et n'est à ce titre pas pris en compte dans le langage expert des rapports. En outre, comme le rappellent également Hibou et Tozy, la bienveillance de la promesse du roi en matière sociale peut rester vaine sur le terrain sans remettre en cause la légitimité politique du roi, puisque les fondements du pouvoir monarchique au Maroc s'organisent autour des interventions de multiples intermédiaires, comme le *moqaddem* précisément, avec leurs effets propres.

En somme, seule l'étude empirique permettra de dire en quoi l'introduction du nouveau registre social unique fera évoluer les relations sociales et politiques entre citoyens et administrations. L'emploi des scores de pauvreté par le RSU, et sa capacité à promouvoir l'inclusion, ou au contraire le danger qu'il reconduise les conflits autour du ciblage doivent être étudiés dans le concret des calculs et des procédures telles qu'elles auront lieu, avec une attention au détail de ces démarches.

La légitimité changeante des catégories de pauvreté dans la société marocaine

Avant de conclure, nous souhaitons proposer un dernier angle d'analyse et un dernier changement d'échelle, pour affiner notre compréhension du rôle social et politique des enquêtes et du ciblage au Maroc. La mise en place d'aides ciblées a été en débat dans le Royaume dès le début de l'ajustement structurel au début des années 1980, alors que le FMI et la Banque Mondiale prênaient l'abandon des subventions à la consommation et une politique

de libéralisation ayant pour mot d'ordre la « vérité des prix » (Akesbi, 1997 et 2014). Les termes employés pour argumenter de la nécessité d'une réforme de ce système au profit de transferts sociaux ciblés ont alors reposé sur la mobilisation de données d'enquêtes sociales. Les données sur la part des subventions captées par les quintiles de dépense les plus élevés ont en particulier été au cœur du rapport économique de la Banque Mondiale sur le Maroc de 1980 (Banque Mondiale, 1980). Des analyses d'incidence y sont employées pour montrer l'iniquité et l'inefficacité des subventions (voir Figure 3).

ces hypothèses s'avèreraient optimistes le temps requis pour éliminer la malnutrition serait beaucoup plus long.

Les subventions à la consommation

5.81 Au cours des années soixante, le Maroc importait peu de produits alimentaires, sauf le sucre (et le blé tendre les mauvaises années). A partir des années soixante dix, la production agricole a été affectée par des variations annuelles très importantes dues au climat sans connaître

- 272 -

	Classes de dépenses				Ensemble
	I	II	III	IV	
Dépenses totales par personnes/	499	1.393	2.788	6.760	1.906
Subventions par personnes/	20,1	35,9	52,5	71,9	37,3
Subventions en % des dépenses	4,0	2,6	1,9	1,1	1,9
Répartition des ménages (%)	33,6	38,3	17,5	10,6	100,0

1/ En dirhams 1977. Les classes de dépenses (en dirhams 1971) sont les suivantes:

Classe I: moins de 2.400 DH/an;
 Classe II: 2.400 - 6.000 DH
 Classe III: 6.000 - 10.800 DH
 Classe IV: plus de 10.800 DH.

Source: Estimations de la mission à partir des données de l'enquête de consommation de 1970-71.

5.83 La politique de subventions à la consommation a permis d'augmenter le niveau de vie des catégories sociales les plus défavorisées, puisque pour les 34% des ménages les plus pauvres les subventions représentaient 4% de leurs dépenses. Étant donné que ces subventions ont eu pour effet de limiter le coût des principales denrées à la base de la ration alimentaire de ces ménages, les carences nutritionnelles les plus graves ont certainement été réduites, quoiqu'en ce qui concerne le sucre raffiné cette proposition soit douteuse. Mais encore faut-il noter que l'incidence actuelle des subventions ne contribue que très faiblement à l'amélioration de la répartition des dépenses, ainsi que l'indiquent les données ci-dessous:

	Classes de dépenses				Ensemble
	I	II	III	IV	
Subventions totales/	124,5	253,6	169,6	140,7	688,4
Répartition des subventions (%)	18,1	36,8	24,6	20,5	100,0
Répartition des dépenses des ménages (%)	8,8	28,0	25,6	37,6	100,0

1/ En million de dirhams 1977.

Source: Estimations de la mission à partir des données de l'enquête de consommation de 1970-71.

1/ Il importe de remarquer que ce résultat a été obtenu en supposant que tous les ménages bénéficiaient du programme de subventions. Dans la mesure où l'autoconsommation alimentaire est fortement répandue en milieu rural, les bénéfices retirés par les ménages ruraux des subventions alimentaires s'en trouvent d'autant réduits. Il est donc probable que les 34% des ménages les plus pauvres recevaient en fait moins de 18% des subventions totales.

2/ En milieu rural, la relation entre les calories consommées par

Figure 3 – Analyses d'incidence des subventions sur la pauvreté, in Banque Mondiale, Rapport de Base sur l'Économie Marocaine, Volume 1, 30 décembre 1980

L'usage des informations sur les inégalités issues des enquêtes ne parvient pourtant pas à être légitime à la sortie de ces rapports, ainsi qu'en témoignent les effets des réformes entamées au début des années 1980, qui s'accompagnent de troubles politiques. À l'époque, la remise en cause des subventions est l'objet de combats et de mobilisations très durs. Le rapport de la Banque Mondiale annonce de fait un désastre : cet appel au démantèlement des subventions précède de peu les « émeutes du pain » de 1981, particulièrement à Casablanca, qui sont féroce­ment réprimées. De telles émeutes se reproduisent en 1984, à Marrakech, faisant encore suite à des augmentations des prix des denrées alimentaires et à des baisses des subventions qui justifient des appels à manifester. Les répressions de ces « émeutes du pain » occasionnent plusieurs centaines de morts (Mounfiq, 1999 ; Vermeren, 2010), et ont pour cela été au centre des travaux de l'Instance Équité et Réconciliation en 2004/2005. Elles sont aussi la cause, à n'en pas douter, de la grande méfiance à remettre en question les subventions durant les années 1980 et 1990, laissant le *statu quo* s'installer sur ce mode de transfert, même lorsqu'il était sous le feu des critiques durant l'ajustement. La réforme de la compensation s'est ainsi faite de manière rampante pendant deux décennies. En évitant de remettre en débat le passage à des transferts ciblés, les administrations marocaines se sont contentées de supprimer de manière ponctuelle des produits de la liste des subventions (beurre, huile, thé, etc.), ou de réformer une à une les formules de calcul pour abaisser le montant des subventions, par exemple en indexant plus amplement les prix nationaux sur les prix internationaux (Samuel, 2015 ; Akesbi, 2014). Mais en reprenant les remarques de B. Lautier (2013) indiquées plus haut, on peut penser que la compensation n'a cessé de représenter d'abord et avant tout ce qui a été conçu comme un droit universel au Maroc (accéder à des denrées à bas prix) et en cela une politique inclusive pour les plus pauvres malgré ses effets inégalitaires et non progressifs.

Les analyses de l'incidence des subventions par classes de dépenses, réalisées grâce aux données des enquêtes sociales, n'ont pourtant cessé depuis lors d'être employées pour questionner et mettre en débat le système de la compensation : par exemple, lors de la préparation des réformes dites d'indexation des subventions de 1995 (prise en compte des évolutions des prix internationaux dans le calcul des prix nationaux) (Akesbi, 2013) ; en 2001, dans un travail du HCP ; en 2008, lorsque l'Inspection Générale des Finances est saisie par le gouvernement sur la question de la compensation ; ou encore dans des travaux académiques (Agueniou, 2008 ; El Aoufi, 2011, p. 44 ; Sylla, 2007). Parallèlement, des audits amplement discutés sur la scène politique et sociale ont disséqué la gestion des subventions. Ils ont mis en lumière, chiffres à l'appui, les effets de rentes des subventions en faveur des grands opérateurs économiques nationaux (qui occupent des positions dominantes dans les filières des hydrocarbures, du sucre, de l'importation de biens alimentaires, etc.) et des acteurs économiques locaux (minoteries en charge de produire la farine subventionnée, boutiques habilitées à la distribuer, membres des réseaux de distribution du gaz butane, etc.). Ces opérateurs vendent à un prix déterminé par les administrations et touchent des subventions représentant l'écart entre ce prix et les coûts de revient qu'ils déclarent, plus une marge de profit (ce qui conduit l'économiste Najib Akesbi à appeler à une « vérité des coûts » plus qu'à la vérité des prix promue par les IBW ; voir Akesbi, 1997). Les subventions découragent ainsi les gains de productivité et ouvrent la voie à des abus. Le caractère bureaucratique de la gestion a en outre conduit à des gaspillages de ressources publiques : des opérateurs continuent par exemple à toucher des subventions pour des étapes de fabrication qui n'ont aujourd'hui plus cours du fait de la modernisation des filières. Enfin, l'octroi des licences aux opérateurs habilités à intervenir dans chaque filière a créé un jeu clientéliste autour de la compensation (Akesbi, 1997 ; Cour des Comptes, 2014 ; Samuel, 2015). Les rapports d'audit permettent néanmoins aussi de comprendre pourquoi les citoyens se sont montrés très attachés à ces subventions, malgré les fonctionnements opaques et contestables mis en évidence : les subventions leur garantissent un accès aux produits de base à des prix stables et très bas, à l'instar du gaz butane, par exemple, dont les prix n'ont pas bougé depuis 40 ans.

Le statu quo a longtemps caractérisé le dossier de la compensation. Les chefs de gouvernement en place à compter de 1998 et jusqu'au tournant de 2010 ont tous annoncé sa réforme sans la mener à son terme, et en la reportant (Abderrahmane El-Youssouphi, Driss Jettou, Abbas El-Fassi) (Sylla, 2007). Un virage a toutefois été pris à partir de la seconde moitié des années 2000, après qu'une hausse vertigineuse des charges de la compensation a eu lieu sous le coup des hausses des prix internationaux. Le chef du gouvernement de 2011 à 2017, Abdelilah Benkirane, issu du Parti de la Justice et du Développement (PJD) d'obédience islamiste, fait de la suppression de la compensation au profit de transferts monétaires ciblés l'un de ses chevaux de bataille lors de la campagne électorale qui l'a porté au pouvoir, en 2011. Dans un contexte où la classe politique partisane a été progressivement décrédibilisée pour les compromissions et jeux de palais, il a appelé les marocains « pauvres » à ouvrir des comptes bancaires pour se préparer à recevoir les transferts monétaires qui remplaceraient le système corrompu et inégalitaire de la compensation. L'information économique et la demande d'expertise et d'« impartialité » ont alors été très fortes sur la scène politique, ce qui s'est notamment traduit par l'essor de figures de technocrates (Hibou, 2011 ; Bono & Hibou, 2016, p. 5). Selon B. Hibou et M. Tozy, la position volontaire du PJD est d'ailleurs paradoxalement une des explications de la lenteur dans l'accomplissement effectif des réformes, le pouvoir royal craignant que le basculement trop rapide des sommes correspondant au système de compensation vers des transferts sociaux ciblés ne facilite la constitution de clientèles du PJD à l'échelle locale (Hibou & Tozy, 2020, chap. 7 et 8). Pour autant, dans la dernière décennie, les débats sur les inégalités et les injustices de la compensation ont été au cœur de la restructuration de la scène politique partisane. L'argument statistique de l'iniquité de la compensation, fondé sur les enquêtes sociales, a retrouvé une légitimité et a pu cette fois rendre acceptable la mise en débat de la réforme de la compensation au profit de transferts ciblés. Malgré la stabilité des arguments et des formats d'information qui structurent le débat sur les effets inégalitaires des transferts depuis la fin des années 1970 au moins, la signification politique qui leur a été accordée a changé.

3. Conclusion : pour une sociologie historique des enquêtes sociales au Maroc et en Afrique

En synthétisant la littérature sur l'histoire conjointe des outils statistiques et des politiques sociales en Afrique et en présentant le passage progressif, et inachevé, du système de compensation généralisée à des transferts sociaux ciblés au Maroc, cet article ouvre des pistes pour l'étude du rôle des enquêtes statistiques dans l'évolution des politiques conduites en Afrique et du lien que les États y entretiennent avec leurs citoyens.

Quelles ont été les conditions d'élaboration, de préparation et de diffusion des résultats des enquêtes sur la pauvreté et les conditions de vie dans le royaume, et que révèlent-elles des significations politiques qui leur ont été accordées et des relations entre les administrations et les citoyens ? Ont-elles été mises en œuvre de manière uniforme dans les régions ? Et quelles ont été les transformations des catégories qu'elles ont employées ? Que révèlent-elles du rôle des organisations internationales dans la conduite des affaires marocaines ? Quels ont été les changements dans les débats qu'elles ont suscités ? Pour éclairer la signification politique des débats houleux suscités par les déconvenues des programmes de transferts ciblés au Maroc, l'étude des chaînes statistiques engagées par les enquêtes sociales dans l'histoire récente constitue une piste prometteuse. Une sociologie des opérations d'enquête, qui n'est ici qu'esquissée, permettrait d'éclairer les cheminements et tâtonnements du gouvernement économique au Maroc, et de mieux saisir dans quelle mesure la production des informations sur la pauvreté s'inscrit dans un rapport de représentation (Desrosières, 2002) inclusif ou stigmatisant des citoyens pauvres au Maroc. Les faisceaux rassemblés dans cet article indiquent que la légitimité accordée aux chiffres et catégories concernant la pauvreté et les inégalités s'est à la fois accrue depuis le début de l'ajustement structurel, pour questionner la justification

de la compensation, et érodée, lorsque les statistiques ont été employées pour la sélection des individus à des programmes sociaux aux performances inégales.

L'article souhaite aussi apporter une pierre au débat actuel sur les transferts sociaux, qui se concentre amplement sur l'usage des nouvelles technologies de mise en registre et d'identification biométrique des citoyens, bien au-delà du Maroc (Gelb & Metz, 2018 ; Clarke, 2017 ; Ferguson, 2015). Au Maroc, ces technologies sont annoncées comme une panacée pour viabiliser un système de ciblage jusque-là très critiqué. Attendu depuis 2015, le RSU n'est pas encore opérationnel, mais plus que jamais présenté comme une urgence dans le débat public du royaume depuis l'apparition du COVID, qui a mis la protection sociale à l'épreuve (par exemple El Karmouni, 2020 ; Jaïdi, 2020), alors même que le roi Mohamed VI continue de présenter son engagement en faveur de l'opérationnalisation de ce registre comme gage de sa bienveillance royale envers les citoyens (Mohamed VI, 2020). La capacité de ces technologies d'identification à transformer la place de l'information économique et statistique dans la vie de la société marocaine reste à saisir empiriquement. Il s'agira notamment de mesurer la capacité que peut avoir l'usage automatique d'indicateurs statistiques à supplanter la logique d'enquêtes administratives qui a continué de prévaloir sur le terrain, suscitant les critiques des citoyens sur le manque de transparence et l'injustice du ciblage. Notre analyse du cas marocain pourra contribuer à enrichir l'étude des liens entre registres et enquêtes sociales en Afrique, dont la place dans la société a amplement évolué depuis la période coloniale. Comprendre les significations sociales et politiques du ciblage dans les sociétés africaines, hier et aujourd'hui, demande de revenir à cette histoire. En ce sens, enquêtes de terrain et travaux d'archive pourront permettre de compléter une littérature encore éparse sur ce champ.

Références

About I., J. Brown, and G. Lonergan (eds.) (2011), *People, Papers, and Practices: Identification and Registration in Transnational Perspective, 1500-2010*, Basingstoke, Palgrave.

Addison T., L. Demery, M. Ferroni, and J. Round (1990), « Making Adjustment Work for the Poor. A Framework for Policy Reform in Africa », World Bank.

Agueniou S. (2008), « Un rapport de l'IGF préconise la décompensation des produits pétroliers », *La Vie Eco*, 13 juin 2008.

Akesbi N. (1997), « La question des prix et des subventions au Maroc face aux mutations de la politique agricole » in N. Akesbi et N. Maraveyas (éds.), *Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes*, CIHEAM, Montpellier, pp. 81-117.

Akesbi N. (2013), « L'Agriculture marocaine, entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale », *Maghreb-Machrek*, n° 215, pp. 31-56.

Akesbi N. (2014), « Au-delà de La Caisse de Compensation... », HEM – Casablanca.

Amossé T. (2022), « Homo Statisticus: A History of France's General Public Statistical Infrastructure on Population Since 1950 » in A. Mennicken and R. Salais (eds.), *The New Politics of Numbers. Executive Politics and Governance*, Palgrave Macmillan, Cham, pp. 169-196.

- Atick J. et R. Palacios (2014), *Évaluation des systèmes de protection sociale – Module identification. Rapport Pays Maroc*, Initiative Inter-Agences d'évaluation des systèmes de protection sociale (SPA), Septembre 2014 (publié en anglais sous couvert de l'initiative ID4D : J. Atick, R. Palacios (2016), *ID4D Country Diagnostic: Morocco*, Banque Mondiale, Washington DC).
- Audinet P. et C. Smyser (2008), *Réformer les subventions au prix de l'énergie et renforcer la protection sociale, Quelques questions de conception*, Banque Mondiale / Département du Développement Durable, Région MENA.
- Awenengo Dalberto S., R. Banégas et A. Cutolo (2018), « Biomaîtriser les identités ? État documentaire et citoyenneté au tournant biométrique », *Politique africaine*, n° 152, pp. 5-29.
- Badie B. (1992), *L'État importé : L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.
- Banque Mondiale (1980), *Rapport de Base sur l'Économie Marocaine*, Volume 1, 30 décembre 1980.
- Barré L. (2017), « Compter pour planifier : dénombrement de la population et 'capitalisme d'État' en Côte d'Ivoire (1954-1967) », *Politique africaine*, n° 145, pp. 109-128.
- Bayart J.-F. (éd.) (1996), *La greffe de l'État*, Karthala, pp. 11-39.
- Beguy D. (2016), « Poor data hurts African countries' ability to make good policy decisions », *Quartz Africa*, 20 août 2016.
- Benkirane A. (2013), « Discours du Chef du gouvernement, M. Abdel-Ilah Benkirane lors de la célébration de la première année de généralisation du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) », Rabat, mars 2013.
- Bentak M. (2017), « RAMED : l'ANAM veut tout remettre à plat », *LesEco.ma*, 4 avril 2017.
- Bentaleb H. (2014), « Que peut bien valoir le RAMED sans cartes ? La CNSS refuse de fournir la liste des bénéficiaires de l'AMO au ministère de l'Intérieur », *Libération*, 15 juillet 2014.
- Bentaleb H. (2019), « Le RAMED assimilé au bon vieux certificat d'indigence censé garantir l'assistance médicale aux plus démunis, ce système truffé de lacunes se voit détourné vers l'accès à d'autres services sociaux », *Libération*, 1^{er} février 2019.
- Bentaleb H. (2019), « Registre social unique : Le sésame attendu pour 2021. La généralisation et la digitalisation de l'état civil se font cependant toujours désirer », *Libération*, 1^{er} novembre 2019.
- Beucher B. (2012), « Quand les hommes mangent le pouvoir : dynamiques et pérennité des institutions royales mossi de l'actuel Burkina Faso (de la fin du XV^e siècle à 1991) », Thèse de Doctorat, Université Paris IV la Sorbonne.
- Bonnecase V. (2008), « Pauvreté au Sahel. La construction des savoirs sur les niveaux de vie au Burkina Faso, au Mali et au Niger (1945-1974) », Thèse de doctorat en histoire, Université de Paris 1.
- Bonnecase V. (2013), « Politique des prix, vie chère et contestation sociale à Niamey : quels répertoires locaux de la colère ? », *Politique africaine*, n° 130, pp. 89-111.

Bono I. (2010), « L'activisme associatif comme marché du travail. Normalisation sociale et politique par les "Activités génératrices de revenus" à El Hajeb », *Politique africaine*, n° 120, pp. 25-44.

Bono I. et B. Hibou (2016), *Le Gouvernement du Social au Maroc*, Paris, Karthala.

Booker W., P. Singh, and L. Savane (1980), « Household Survey Experience in Africa », *LSMS Working Paper No. 6*, Banque Mondiale.

Boutayeb N. (2020), « Contribution à la réflexion sur le Nouveau modèle de développement », *Commission Spéciale sur le Modèle de Développement*, Rabat, 26 février 2020.

Bowker G. C. and S. L. Star (1999), *Sorting Things Out. Classification and its Consequences*, The MIT Press, Cambridge.

Breckenridge K. (2014), *The Biometric State. The Global Politics of Identification and Surveillance in South Africa, 1850 to the Present*, Cambridge University Press.

Breckenridge K. (2018), « État documentaire et identification mathématique : la dimension théorique du gouvernement biométrique africain », *Politique africaine*, n° 152, pp. 31-49.

Breckenridge K. and S. Szreter (eds.) (2012), *Registration and Recognition: Documenting the Person in World History*, London, British Academy.

Burbank J. et F. Cooper (2011), *Empires, de la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot.

Cadiot J. (2004), « Le recensement de 1897. Les limites du contrôle impérial et la représentation des nationalités », *Cahiers du monde russe*, vol. 45, n° 3-4, pp. 441-464.

Caplan J. and J. Torpey (eds.) (2001), *Documenting Individual Identity: The Development of State Practices in the Modern World*, Princeton, Princeton University Press.

Castañeda T. and K. Lindert (2005), « Designing and Implementing Household Targeting Systems: Lessons from Latin American and the United States », *Social protection Discussion paper 0526*, Banque Mondiale.

Catusse M. (2010), « Maroc : un fragile État social dans la réforme néolibérale », in M. Catusse, B. Destremau et E. Verdier (éds.), *L'État face aux "débordements" du social au Maghreb. Formation, travail et protection*, Paris, Karthala, pp. 121-148.

Catusse M. (2011), « Le "social" : une affaire d'État dans le Maroc de Mohammed VI », *Confluences Méditerranée*, n° 78, pp. 63-76.

CESE (2018), « La protection sociale au Maroc. Revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociales », *Auto-saisine n° 34*, Rabat.

CESE (2019), « Le Nouveau Modèle de Développement du Maroc. Contribution du Conseil Économique, Social et Environnemental », Rabat.

CESE (2020), « Avis. Projet de loi 72-18 relatif au système de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social et à la création de l'Agence nationale des registres », *Auto-saisine n° 44*, Rabat.

- Chauffour J.-P. et R. A. Goonesekere (2018), « Royaume du Maroc. Une gestion des affaires publiques qui améliore l'efficacité, l'équité, l'éducation et l'endurance. Diagnostic-pays systématique », Banque Mondiale.
- Chen D., B. Leroy de la Brière et N. Poupart (2011), « Royaume du Maroc. Ciblage et protection sociale. Note d'orientation stratégique », Rapport AAA65, Social protection, Banque Mondiale.
- Chenery H., M. Ahluwalia, C. Bell, J. Duloy, and R. Jolly (1979), « Redistribution with growth », Institute of Development Studies, University of Sussex, World Bank.
- Clanchy M. T. (1979), *From Memory to Written Record, England 1066-1307*, London, Edward Arnold.
- Clarke J. (2017), « The State of Identification Systems: A Synthesis of Country Assessments », Washington, World Bank.
- Cohen Y. (2011), « Foucault déplace les sciences sociales. La gouvernementalité et l'histoire du XX^e siècle. », in P. Laborier, F. Audren, P. Napoli et J. Vogel (éds.), *Les sciences camérales. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, PUF, pp. 43-79.
- Colombant N. (2011), « New Research Confronts Africa's Statistical Tragedy », *Voice of Africa*, 5 décembre 2011.
- Cooper F. (2002), *Africa since 1940: The Past of the Present*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Cooper F. (2012), « Voting, Welfare and Registration: The Strange Fate of the État-Civil in French Africa, 1945-1960 », in K. Breckenridge and S. Szreter (eds.), *Registration and Recognition: Documenting the Person in World History*, London, British Academy.
- Cooper F. and A. L. Stoler (eds.) (1997), *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press.
- Cooper F. and R. Packard (eds.) (1997), *International Development and the Social Sciences : Essays on the History and Politics of Knowledge*, Berkeley, University of California Press.
- Cottin R. (2019), « Le ciblage direct des ménages est-il possible pour les politiques de santé ? Le cas du RAMed au Maroc », *Mondes en développement*, vol. 187, n° 3, pp. 29-50.
- Cour des Comptes (2014), « Rapport sur le système de compensation au Maroc. Diagnostic et propositions de réformes », Rabat, janvier 2014.
- Couty P. (1982), « Des éléments aux systèmes. Réflexions sur les procédés de généralisation dans les enquêtes de niveau de vie en Afrique », *Statéco*, n° 30, pp. 18-54.
- de Saint Pol T., A. Deney et O. Monso (2004), « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées », *Travail, genre et sociétés*, vol. 11, n° 1, pp. 63-78.
- Desrosières A. (2002), « Three Studies on the History of Sampling Surveys: Norway, Russia-USSR, United States. », *Science in Context*, vol. 15, n° 3, pp. 377-383.
- Devarajan S. (2013), « Africa's statistical tragedy », *Review of Income and Wealth*, n° 59(S1), pp. S9-S15.

Didier E. (2002), « Sampling and Democracy: Representativeness in the First United States Surveys. », *Science in Context*, vol. 15, n° 3, pp. 427-445.

Dubois J. L. (1992), « Think before measuring: methodological innovations for the collection and analysis of statistical data. », *Document de travail Dimensions sociales de l'ajustement en Afrique Subsaharienne*, n° 7, Banque Mondiale.

El Aoufi N. (éd.) (2011), *Le Maroc solidaire. Construire une société de confiance*, Rabat, Économie critique.

El Karmouni G. W. (2020), « Vers le choc social », *Économie et entreprises*, octobre 2020.

El Yadari I. (2017), « Le Maroc veut fichier sa population grâce au Big Brother indien », *Iedesk.ma*, 14 novembre 2017.

F. Piton (2019), « Le papier conjure-t-il la menace ? Cartes d'identité, incertitude documentaire et génocide au Rwanda. », *Sociétés Politiques Comparées*, n° 48, pp. 1-36.

Ferguson J. (1994), *The Anti-Politics Machine: "Development", Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Ferguson J. (2015), *Give a Man a Fish. Reflections on the New Politics of Distribution*, Durham/London, Duke University Press.

Ferrié J.-N., Z. Omary et O. Serhan (2018), « Le Régime d'assistance médicale (RAMed) au Maroc : les mécomptes du volontarisme et de l'opportunisme », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, pp. 125-143.

Finnemore M. (1997), « Redefining Development at the World Bank », in F. Cooper and R. Packard (eds.), *International Development and the Social Sciences: Essays on the History and Politics of Knowledge*, Berkeley, University of California Press, pp. 203-227.

FMI (2018), « Morocco: Staff report for the Article IV consultation », Washington, DC.

Fofack H. (2000), « Combining Light Monitoring Surveys with Integrated Surveys to Improve Targeting for Poverty Reduction: The Case of Ghana », *The World Bank Economic Review*, vol. 14, n° 1, pp. 195-219.

Garenne M. (2013), « Actualisation de l'étude actuarielle relative au Régime d'Assistance Médicale (RAMED). Rapport sur les projections démographiques et les critères d'éligibilité au RAMED, Programme d'appui à l'extension de la couverture médicale de base », EuropeAid/127025/C/SER/MA, ADECRI, Rabat / Bruxelles.

Gastellu J.-M. (1978), « Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? », *Note de travail AMIRA*, n° 26, pp. 99-122.

Gelb A. H. and A. Diofasi Metz (2018), *Identification Revolution: Can Digital ID Be Harnessed for Development?*, Washington, Center for Global Development.

Gervais R. (1993), « Contribution à l'étude de l'évolution de la population de l'Afrique occidentale française 1904-1960 », Les dossiers du CEPED, n° 23.

Gervais R. et I. Mandé (2007), « Comment compter les sujets de l'Empire ? Les étapes d'une démographie impériale en AOF avant 1946 », *Vingtième siècle*, n° 95, pp. 63-74.

Glewwe P (1990), « Improving Data on Poverty in the Third World. The World Bank's Living Standards Measurement Study », Policy Research Working Paper, WPS416.

Glewwe P. (1992), « Targeting Assistance to the Poor: Efficient Allocation of Transfers When Household Income Is Not Observed. », *Journal of Development Economics*, vol. 38, n° 2, pp. 297-321.

Groebner V. (2007), *Who Are You? Identification, Deception, and Surveillance in Early Modern Europe*, New York, Zone Books.

Grootaert C. et T. Marchant (1990), « Enquête prioritaire DSA. Un instrument permettant une rapide identification et un suivi des groupes de population cibles », Dimensions sociales de l'ajustement en Afrique Subsaharienne, Document de travail n°12.

Grosh M. E. and J. L. Baker (1995), « Simulations and Speculation, Proxy Means Tests for Targeting Social Programs », Living Standards Measurement Study Working Paper No. 118, Banque Mondiale.

Guyer J. I. (1981), « Household and Community in African Studies », *African Studies Review*, vol. 24, n° 2/3, pp. 87-137.

Hallu R., A. Bensaïd, R. Bascou-Brescane et P. Verneuil (1970), « Réalités africaines et enquêtes budget - consommation », *Économie et statistique*, n° 11, pp. 21-32.

Hanlon J., D. Hulme and A. Barrientos (2010), *Just Give Money to the Poor. The Development Revolution from the Global South*, Kumarian Press.

HCP (2017), « Principaux résultats de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle 2004 - 2014 : Paysage territorial et dynamique », Rabat.

Hentschel J., J. O. Lanjouw, P. Lanjouw, and J. Poggi (1998), « Combining Census and Survey Data to Study Spatial Dimensions of Poverty », *Policy Research Working Paper*, n° 1928, Banque Mondiale, Washington, D.C.

Hibou B. (2011), « Le Mouvement du 20 février, le Makhzen et l'antipolitique. L'impensé des réformes au Maroc », *Le Kiosque du CERI*, mai 2011.

Hibou B. et M. Tozy (2020), *Tisser le temps politique au Maroc. Imaginaire de l'État à l'âge néolibéral*, Paris, Karthala.

Hodge J. M. (2016), « Writing the History of Development (Part 2: Longer, Deeper, Wider) », *Humanity*, Spring, pp. 125-174.

Institut Amadeus (2019), « Memorandum. 100 Propositions pour un Modèle de Développement national durable, juste, inclusif et innovant », Rabat, juin 2019.

Jaïdi L. (2020), « Le ciblage des pauvres et des vulnérables au Maroc : quelles leçons pour l'après covid-19 », Policy paper n° 20, Policy Center for the New South.

Jaïdi L. et J. P. Dytz (2021), « Le nouveau Registre Social Unifié (RSU) du Maroc : enjeux et mise en œuvre », Policy Center for the New South, Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive, avril 2021.

Jerven M. (2013), *Poor Numbers: How We Are Misled by African Development Statistics and What to Do About It*, Ithaca, Cornell University Press.

Johnston D. et A. Abreu (2016), « The asset debates: How (not) to use asset indices to measure well-being and the middle class in Africa », *African Affairs*, vol. 115, n° 460, pp. 399-418.

Kagamaté I. (2019), « Absence de données statistiques : une grande faiblesse des économies africaines », *Fraternité matin*, juin 2019.

Lachaud J.-P. (2001), « Dynamique de pauvreté et inégalité de la mortalité des enfants au Burkina Faso », Documents de travail 66, Groupe d'Économie du Développement de l'Université Montesquieu Bordeaux IV.

Lainez N. (2021), « Regulating Digital Credit Scoring in Vietnam », *ISEAS Perspective*, n° 20, Singapour, Institute of Southeast Asian Studies.

Lam T. (2021), « The People's Algorithms: Social Credits and the Rise of China's Big (Br)other » in A. Mennicken and R. Salais (eds.), *The New Politics of Numbers. Executive Politics and Governance*, Palgrave Macmillan, Cham, pp. 71-96.

Lautier B. (2013), « Gouvernement moral des pauvres et dépolitisation des politiques publiques en Amérique Latine », *Revue Tiers Monde*, vol. 214, n° 2, pp. 169-186.

Lemaizi S. (2015), « RAMED : des taux de couverture de 355% ! », *LesEco.ma*, 17 décembre 2015.

Lemaizi S. (2016) « Couverture médicale : le RAMED, la liste des maux s'allonge », *LesEco.ma*, 15 juillet 2016.

Lohlé-Tart L. et M. François (1999), « État civil et recensements en Afrique francophone. Pour une collecte administrative de données démographiques », Les Documents et Manuels du CEPED n°10.

MacGaffey J. (ed.) (1991), *The Real Economy of Zaire: An Anthropological Study*, London, James Currey.

Masmoudi K. (2015), « Ramed : La crise s'enlise », *L'Economiste.com*, n° 4664.

Mathiau F. (2016), « Couverture médicale au Maroc : un système déjà malade ? », *Conjoncture.info*, 6 janvier 2016.

Mespoulet M. (2000), « Du tout à la partie. L'âge d'or du sondage en Russie (1885-1924) », *Revue d'études comparatives Est- Ouest*, vol. 31, n° 2, pp. 5-48.

Mespoulet M. (2008), *Construire le socialisme par les chiffres. Enquêtes et recensements en URSS de 1917 à 1991*, Paris, INED.

Ministère de la Santé (2015), « Le RAMED entre la tradition de l'assistance médicale gratuite et le défi de la généralisation », Rabat.

- Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, Unicef, Union Européenne (2018), « Les 1^{ères} Assises Nationales de la Protection Sociale sous le thème 'Ensemble pour un système de protection sociale intégré et pérenne', Skhirat, 12-13 novembre 2018. Note Conceptuelle. ».
- Mitchell T. (2002), *Rule of Experts: Egypt, Techno-Politics, Modernity*, Berkeley, University of California Press.
- Mohamed VI (2018), « Discours du trône », 29 juillet 2018.
- Mohamed VI (2019), « Discours du trône », 29 juillet 2019.
- Mohamed VI (2020), « Discours du trône », 29 juillet 2020.
- Morgan M.S. (2009), « Seeking Parts, Looking for Wholes », *History of Observation in Economics*, Working Paper No. 1.
- Mounfiq M. (1999), « Les émeutes de juin 1981 à Casablanca, in D. Le Saout et M. Rollinde (éds.), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspective comparée*, Paris, Karthala, pp. 255-262.
- Naïm A. (2016), « 6 ramedistes sur 10 disposent d'une carte valide », *LesEco.ma*, n° 28 décembre 2016.
- Olivier de Sardan J. P. (2018), « Les modèles voyageurs à l'épreuve des contextes et des normes pratiques : le cas de la santé maternelle », in D. Pourette, C. Mattern, C. Bellas-Cabane et B. Ravololomanga (éds.), *Femmes, enfants : Anthropologie et santé à partir de Madagascar*, Paris, L'Harmattan, pp. 83-100.
- Olivier de Sardan J. P., O. Hamani, N. Issaley, Y. Issa, H. Adamou et I. Oumarou (2014), « Les transferts monétaires au Niger : le grand malentendu », *Revue Tiers Monde*, n° 218, pp. 107-130.
- ONDH (2017), « Évaluation du Régime d'Assistance Médicale aux économiquement démunis. Rapport », Rabat.
- ONDH (2017), « La cartographie du développement local multidimensionnel. Niveau et déficits », Rabat.
- Randall S. (2012), « Where have all the nomads gone? Mali censuses 1987 and 1998 », Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone de l'Université Laval.
- Reddy S. and T. Pogge (1999), *How Not to Count the Poor*, New York, Columbia University.
- Rmiche A. (2017), « La mauvaise gouvernance et le manque de ressources humaines et matérielles plombent l'efficacité du Ramed », *Le Matin*, 4 août 2017.
- Sahn D. E. and D. C. Stifel (2003), « Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data », *Review of Income and Wealth*, vol. 49, n° 4, pp. 463-489.
- Samuel B (2017), « Planifier en Afrique », *Politique africaine*, n° 145, pp. 5-26.
- Samuel B. (2015), « L'argent de la compensation : macroéconomie, administration du social et exercice du pouvoir au Maroc dans les années 2000 », FASOPO et Agence Française de Développement, novembre 2015.

Samuel B. (2016), « Étudier l'Afrique des grands nombres », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 71, n° 4, pp. 897-922.

Serra G. (2014), « An uneven statistical topography: the political economy of household budget surveys in late colonial Ghana, 1951–1957 », *Canadian Journal of Development Studies / Revue Canadienne d'études du développement*, vol. 35, n° 1, pp. 9-27.

Sessego A. et C. Rousset (2019), « Ouvrir la boîte noire des statistiques du développement : le groupe AMIRA (Amélioration des méthodes d'investigation en milieu rural africain) dans la revue StatÉco (INSEE) », Mémoire de master sciences sociales, sous la direction d'Emmanuel Didier et Boris Samuel, École Normale Supérieure, Paris.

Simmel G. (1998), *Les pauvres*, Paris, PUF (1re édition 1908).

Sylla A. (2007), « Caisse de Compensation : La réforme bloquée par les lobbies », *Challenge*, 24 novembre 2007.

Tchounand R. (2015), « Réforme de la Caisse de compensation au Maroc : « Le gouvernement n'a pas tenu ses promesses », selon Najib Akesbi », *Yabiladi*, 23 mars 2015.

Tiquet R. (2011), *Travail forcé et mobilisation de la main d'œuvre au Sénégal, Années 1920-1960*, PUR.

United Nations Statistical Office (1980), « 'Towards More Effective Measurement of Levels of Living', and 'Review of Work of the United Nations Statistical Office (UNSO) Related to Statistics of Levels of Living' », LSMS Working Paper n°4, World Bank, Washington, D.C.

Vermeren P. (2010), *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, pp. 79-80.

Ward M. (2004), *Quantifying the World. UN Ideas and Statistics*, Bloomington, Indiana University Press.

Wodon Q. and S. Yitzhaki (2002), « Inequality and Social Welfare », in J. Klugman (ed.) *A Sourcebook for Poverty Reduction Strategies. Volume 1: Core Techniques and Cross-Cutting Issues*, Banque Mondiale, pp. 75-104.

Zanbout Y. (2014), « Identification des facteurs qui influencent l'éligibilité au Régime d'assistance médicale », Mémoire de fin d'études en Management des organisations de santé, École Nationale de Santé Publique, Rabat.

Table des sigles

AHSCP	African household survey capability program
AMIRA	Amélioration des méthodes d'investigation en milieu rural africain
CESE	Conseil Économique Social et Environnemental
DSA	Dimension sociale de l'ajustement
EDS	Enquête démographique et de santé
ENNVN	Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages
FMI	Fonds Monétaire International
HCP	Haut-Commissariat à la Planification
IBW	Institutions de Bretton Woods
INDH	Initiative nationale pour le développement humain

IRD	Institut de recherche pour le développement
LSMS	Living Standard Measurement Surveys
NHCSP	National Households Survey Capability Program
NISSP	National Integrated Sample Survey Programme (Kenya)
ONDH	Observatoire national du développement humain
RAMED	Régime d'assistance médicale
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RSU	Registre social unique
UNSO	Office Statistique des Nations Unies
USAID	United States Agency for International Development

Annexe 1 : l'indice de pauvreté multidimensionnel produit par le Haut-Commissariat à la Planification (source : HCP 2017)

Dimensions, composantes, indicateurs, seuils et pondérations de l'IPM

Dimension	Composante	Indicateur : définition de la privation	Pondération	
Education	Scolarisation des enfants	Si un des enfants en âge de scolarisation 6-14 ans ne fréquente pas l'école	1/6	1/3
	Scolarisation des adultes	Si aucun membre du ménage âgé de 15 ans et plus n'a complété cinq années de scolarisation	1/6	
Santé	Handicap	Si un membre du ménage est dans l'incapacité de réaliser l'une des fonctions organiques suivantes : vision, audition, marche, capacité cognitive (se souvenir ou se concentrer), soins corporels et communication	1/6	1/3
	Mortalité infantile	Si un enfant de moins de 12 mois est décédé dans le ménage	1/6	
Conditions de vie	Eau potable	Si le ménage n'a pas accès à l'eau propre à moins de 30 minutes de marche de chez lui	1/18	1/3
	Electricité	Si le ménage n'a pas d'électricité	1/18	
	Assainissement	Si le ménage ne dispose pas de toilettes privées ou d'un système d'assainissement sain	1/18	
	Revêtement du sol	Si le plancher du logement est sale, en sable ou en terre battue	1/18	
	Mode de cuisson	Si le ménage cuisine avec du bois, charbon ou fumier	1/18	
	Détention d'actifs	Si le ménage ne possède ni voiture ou ni tracteur/camion et ne possède pas au moins deux des biens suivants : téléphone, télévision, radio, moto, bicyclette et réfrigérateur	1/18	

Annexe 2 : la multiplication des méthodes et critères de ciblage de la protection sociale au Maroc en 2011 (d'après Chen, Leroy de la Brière & Poupart, 2011, p. 78)

Tableau 3.2 : Méthodes et critères de ciblage des principaux programmes de protection sociale au Maroc

Programme	TEMD	Déclaration	Géographique	Démographique	Groupes spéc.	Auto-sélection	Autre	Non ciblé	Critères de ciblage
MAEG : Caisse de compensation — Pétrole, gaz et sucre								X	
MAEG : ONICL = FNBT			X			X			Depuis 2008 : communes INDH + taux de pauvreté et nombre de pauvres (carte du HCP) + « ruralité » + isolement de la province
INDH : Programme transversal							X		Sélection <i>discrétionnaire</i> par les comités provinciaux/préfectoraux de l'INDH selon des critères indiqués variés
INDH : Lutte contre la pauvreté en milieu rural			X				X		Taux de pauvreté des communes (carte du HCP) + sélection <i>discrétionnaire</i> de quelques communes par les comités provinciaux/préfectoraux
INDH : Lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain							X		Interprétation et pondération <i>discrétionnaire</i> par les comités provinciaux/préfectoraux des critères suivants : pauvreté, déficit en infrastructures sociales de base, taux d'abandon scolaire, de chômage, d'exclusion des femmes et des jeunes, présence d'habitat insalubre, pauvreté, absence d'opportunités de formation et d'insertion
INDH : Lutte contre la précarité					X				Services spécifiques pour populations à risque de précarité (ex. enfants des rues, mères célibataires, handicapés, etc.)
Promotion nationale			X			X	X		Proposition des élus ou de la société civile + taux de pauvreté des communes (carte du HCP ?) + auto-sélection par bas salaire
Entraide nationale : CEF/CFA, maisons du citoyen, jardins d'enfants, EPS, centres enfants handicapés, assoc. handicapés			X		X	X	X		Emplacement des services dans zones jugées pauvres + groupes spécifiques = services susceptibles d'intéresser essentiellement les plus pauvres + sélection <i>discrétionnaire</i> des bénéficiaires compte tenu de la demande élevée
ADS : AGR, renforcement des capacités, infrastructures de base, dév. social urbain							X		« Pauvreté » selon la définition <i>discrétionnaire</i> de l'ADS (connaissance du terrain) ; hors communes INDH, sauf pour le renforcement des capacités
MDS : Lutte contre la mendicité					X				Personnes s'adonnant à la mendicité (dont enfants des rues, personnes âgées, handicapés)
Ministère de la santé : RAMED (pilote)	X	X	X		X		X		Critères choisis et interprétés par comité local permanent : Milieu urbain : initialement, 2 des 3 critères suivants : (i) score des conditions socio-économiques ; (ii) commune dont taux de pauvreté ≥ 30 % (carte du HCP) ; (iii) revenu annuel < 5 650 MAD/pers. après pondération revenu déclaré (non-vérifié) — dans le cadre de l'extension du programme, le deuxième critère devrait disparaître Milieu rural : (i) score patrimonial ; (ii) score des conditions socio-économiques Bénéficiaires de droit : orphelins, SDF, etc.
Ministère de l'habitat : YSB			X				X		Recensement spécifique de 1992 + actualisation par comités locaux
MENESFCRS : École de la deuxième chance					X				Décolorisation/abandon + présence des opérateurs sur le territoire
MENESFCRS : Alphabétisation des adultes			X		X				Carte de l'analphabétisme (HCP) + présence des opérateurs sur le territoire
MENESFCRS : Cantines primaire							X		« Ruralité » + déclaration des besoins par les AREF + pondération variable des indicateurs de performance scolaire + sélection <i>discrétionnaire</i> par le chef d'établissement
MENESFCRS : Bourses d'hébergement primaire/secondaire et de demi-pension collégial/qualifiant		X	X				X		Distance établissement / domicile + revenu du ménage (non vérifié) + résultats de l'élève + sélection <i>discrétionnaire</i> par commission provinciale mixte
MENESFCRS : « Un million de cartables » primaire et collégial								X	2009/2010 : quasi-universalité (avec différenciation rural/urbain)
MENESFCRS : Transport scolaire							X		Suivant la présence des opérateurs sur le territoire
MENESFCRS : Programme pilote <i>Tayssir</i>			X						Commune INDH + taux de pauvreté > 30 % + taux de déperdition scolaire dans communes > 8 %
MENESFCRS : Cités univ. & internats									ND
MENESFCRS : Bourses 1 ^{er} et 2 ^e cycles/ Master / Doctorat									ND
ANAPEC : <i>Ilmaj</i> (CPE)					X				Chercheur d'emploi titulaire du baccalauréat, d'un diplôme d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle
ANAPEC : <i>Tachil</i>					X				Chercheur d'emploi inscrit à l'ANAPEC + sélectionné par une entreprise ou association + titulaire au moins d'un Baccalauréat
ANAPEC : <i>Moukawalat</i>				X					Entrepreneur âgé de 20 à 45 ans ; étendu aux non diplômés en 2009